

UNIVERSITE MOULOUD MAMMERRI TIZI-OUZOU
FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES, COMMERCIALES ET DES
SCIENCES DE GESTION
DEPARTEMENT DES SCIENCES FINANCIERES ET COMPTABILITE



Mémoire de Fin de Cycle

En vue de l'obtention du diplôme de Master en Sciences
Financières et Comptabilité
Spécialité : Finance et Banques

Sujet :

**Les moyens de paiement électroniques en Algérie
Cas : BNA agence « 583 » Tizi-Ouzou**

Réalisé par :
CHIBANE Souad
GACEM CHAUCHE Sofia

Devant le jury composé de :

MEZIANI Yacine
HABBAS Boubekour
SAIDANI Zahir

Président
Rapporteur
Examineur

UMMTO
UMMTO
UMMTO

Date de soutenance : 17/09/2024

2023/2024

Nous remercions Dieu le tout puissant de nous avoir donné la santé et la volonté d'entamer et de terminer ce mémoire.

Nous tenons à remercier nos parents pour tous leurs sacrifices, ainsi que tous les membres de nos familles et nos amis.

Nos vifs remerciements à M. HABBAS Boubekour pour avoir accepté de diriger ce travail, et pour ses orientations, ses conseils et ses critiques qui nous ont été d'un apport précieux.

Nous remercions les membres de jury pour avoir accepté d'évaluer notre travail.

Nos remerciements s'adressent également à tout le personnel de la BNA pour leur accueil et leur aide.

A toutes les personnes qui ont participé de près ou de loin à l'élaboration de ce mémoire, mille mercis.

| | |
|---|----|
| Tableau 1 : Le salaire minimum et maximum pour chaque carte | 63 |
| Tableau 2 : Objectif annuel concernant la carte (particulier) 2023 | 63 |
| Tableau 3 : Objectif annuel concernant la carte (Epargne) 2023 | 66 |
| Tableau 4 : Plafond de retrait par carte épargne..... | 67 |
| Tableau 5 : Plafond des transactions de la carte Elite | 68 |
| Tableau 6 : Objectif annuel concernant la carte (Elite)..... | 69 |
| Tableau 7 : Les plafonds de retraits et de paiement électronique via les cartes affaires..... | 70 |
| Tableau 8 : Objectif annuel concernant la carte (Affaire)..... | 70 |
| Tableau 9 : Objectif annuel concernant la carte (prépayée)..... | 73 |
| Tableau 10 : le cycle de vie de la carte bancaire | 79 |

| | |
|--|----|
| Figure 1 : Parts de marché des principales banques privées | 34 |
| Figure 2 : L'organigramme de la banque | 61 |
| Figure 3 : La carte d'épargne | 65 |
| Figure 4 : La carte d'épargne sans intérêt | 65 |
| Figure 5 : La carte junior avec intérêt | 66 |
| Figure 6 : La carte junior sans intérêt..... | 66 |
| Figure 7 : La carte ELITE | 69 |
| Figure 8 : La carte d'affaire..... | 71 |
| Figure 9 : La carte prépayée | 72 |

| | |
|--|----|
| Remerciements | |
| Liste des tableaux | |
| Liste des figures | |
| Sommaire | |
| Introduction générale..... | 1 |
| Chapitre 1 : Généralités sur les moyens de paiement électroniques | 4 |
| Introduction | 4 |
| Section 1 : Historique et évolution des moyens de paiement..... | 5 |
| Section 2 : Aperçu sur la monétique | 14 |
| Section 3 : Les nouveaux moyens de paiement électronique : la monnaie électronique | 23 |
| Conclusion..... | 29 |
| Chapitre 2 : La monétique en Algérie | 30 |
| Introduction | 30 |
| Section 1 : Les acteurs de la monétique en Algérie | 30 |
| Section 2 : Les conditions de développement de la monétique en Algérie | 37 |
| Section 3 : L'apparition et développement de la monétique en Algérie..... | 44 |
| Conclusion..... | 54 |
| Chapitre 3 : Les moyens de paiement électroniques au sein de la BNA..... | 55 |
| Introduction | 55 |
| Section 1 : Présentation de la Banque Nationale d'Algérie | 55 |
| Section 2 : Gestion des moyens de paiement électronique à la BNA | 62 |
| Section 3 : Étude du produit WIMPAY de la banque BNA..... | 80 |
| Conclusion..... | 86 |
| Conclusion générale | 87 |
| Bibliographie | |
| Annexes | |
| Table des matières | |
| Résumé | |

Introduction Générale

Introduction générale

L'ère numérique a révolutionné presque tous les aspects de notre vie quotidienne, y compris la manière dont nous effectuons des transactions financières. Les moyens de paiement électronique, jadis considérés comme novateurs, sont désormais devenus indispensables pour les économies modernes. Leur adoption rapide à l'échelle mondiale a transformé les pratiques commerciales, réduit les coûts de transaction, amélioré l'efficacité et offert des niveaux de commodité sans précédent aux consommateurs. La globalisation et l'évolution rapide des technologies de l'information et de la communication (TIC) ont rendu impératif l'adoption de moyens de paiement électronique pour rester compétitif sur le marché international. Les pays développés ont largement intégré ces technologies, tandis que les pays en développement, dont l'Algérie, s'efforcent de rattraper leur retard pour en tirer parti. L'Algérie se trouve à un carrefour critique où l'intégration des technologies de paiement modernes pourrait stimuler la croissance économique, faciliter l'inclusion financière et moderniser les infrastructures financières existantes.

La numérisation des transactions financières constitue un enjeu crucial pour les économies modernes, et l'Algérie ne fait pas exception à cette tendance mondiale. Bien que les moyens de paiement électronique offrent des avantages considérables tels que la rapidité, la sécurité et la commodité, leur adoption et leur utilisation généralisées posent plusieurs défis, notamment en matière d'infrastructure, de réglementation, et d'inclusion financière.

En Algérie, le développement des moyens de paiement électronique est encore à ses balbutiements, malgré les efforts du gouvernement et des institutions financières pour moderniser le système de paiement national. Les questions de sécurité, de confiance des consommateurs, et de cadre réglementaire adapté demeurent des obstacles significatifs. De plus, l'infrastructure technologique nécessaire à la mise en œuvre efficace de ces systèmes de paiement est souvent insuffisante ou inégalement répartie sur le territoire national, exacerbant les disparités régionales.

Les moyens de paiement électronique englobent une variété de méthodes, incluant les cartes bancaires, les portefeuilles électroniques, les paiements mobiles, et les cryptomonnaies. Chacun de ces outils présente des avantages distincts tels que la réduction des coûts de transaction, l'amélioration de la sécurité des paiements, et l'accélération des échanges commerciaux. Cependant, ils posent également des défis, notamment en matière de sécurité, de réglementation, et d'inclusion financière.

Ce mémoire se propose d'explorer en profondeur les moyens de paiement électronique, avec un accent particulier sur leur développement et leur utilisation en Algérie. En tant que pays en développement, l'Algérie se trouve à un carrefour critique où l'intégration des technologies de paiement modernes pourrait stimuler la croissance économique, faciliter l'inclusion financière et moderniser les infrastructures financières existantes. Nous allons offrir une compréhension complète des moyens de paiement électronique, en soulignant leurs enjeux, leurs bénéfices et leurs perspectives en Algérie. À travers cette étude, nous espérons contribuer à la réflexion sur les stratégies à adopter pour promouvoir une transition réussie vers une économie numérique inclusive et durable. En fin de compte, il s'agit de comprendre comment les moyens de paiement électronique peuvent être optimisés pour répondre aux besoins spécifiques du contexte algérien, tout en s'alignant sur les tendances mondiales et les innovations technologiques.

Problématique

La problématique centrale de ce mémoire peut donc être formulée ainsi : « **Comment l'Algérie peut-elle surmonter les défis liés à l'adoption et à la généralisation des moyens de paiement électronique pour favoriser une économie numérique inclusive et sécurisée ?** »

Pour répondre à cette problématique, plusieurs questions subsidiaires se posent :

- Quels sont les principaux obstacles à l'adoption des moyens de paiement électronique en Algérie ?
- Quelles sont les stratégies et initiatives mises en place par les autorités algériennes pour promouvoir les paiements électroniques ?
- Quels sont les impacts économiques et sociaux potentiels de la généralisation des paiements électroniques en Algérie ?

Objectifs de la recherche

L'objectif principal de cette recherche est d'analyser et de comprendre les dynamiques, les défis et les opportunités liés à l'adoption et à la généralisation des moyens de paiement électronique en Algérie. Pour atteindre cet objectif global, plusieurs objectifs spécifiques ont été définis :

- Analyser l'évolution historique et le contexte actuel des moyens de paiement électronique à l'échelle mondiale et en Algérie.
- Identifier les principaux obstacles à l'adoption des moyens de paiement électronique en Algérie.

Structure de la recherche

L'analyse commencera par une revue des moyens de paiement électronique, leur historique, leur évolution et les bases théoriques de la monétique. Nous examinerons les différentes formes de monnaie électronique, comme les cartes prépayées, les portefeuilles électroniques, les paiements mobiles et les cryptomonnaies, en soulignant leurs avantages et défis.

Ensuite, nous étudierons la situation de la monétique en Algérie, en identifiant les principaux acteurs, les conditions de développement, l'évolution historique et les défis actuels. Nous mettrons en lumière les efforts des autorités et des institutions financières pour promouvoir les paiements électroniques, ainsi que les initiatives et réglementations pour encourager cette transition.

Enfin, une étude de cas sur la Banque Nationale d'Algérie (BNA) illustrera l'impact des moyens de paiement électronique. Nous analyserons les produits et services offerts, l'activité locale à Tizi-Ouzou, les défis opérationnels, les stratégies adoptées et les résultats obtenus, offrant des perspectives sur les meilleures pratiques pour d'autres institutions financières.

Chapitre 1

Généralités sur les moyens de paiement électroniques

Introduction

Dans un monde de plus en plus connecté et numérisé, les moyens de paiement électronique ont radicalement transformé la manière dont les transactions financières sont effectuées. De simples échanges de biens et services ont évolué pour devenir des processus rapides, sécurisés et largement accessibles grâce aux avancées technologiques. Ce chapitre se penche sur les généralités des moyens de paiement électronique, depuis leurs origines historiques jusqu'à leur état actuel dans l'économie mondiale.

Nous débuterons par une exploration des premières formes de monnaie et des systèmes d'échange primitifs qui ont évolué au fil du temps pour donner naissance à la monnaie telle que nous la connaissons aujourd'hui. Ensuite, nous examinerons l'évolution des moyens de paiement, depuis l'antiquité jusqu'à l'ère numérique, en mettant en lumière les différentes étapes clés qui ont marqué cette transformation.

Nous plongerons ensuite dans le monde de la monétique, en explorant ses fondements théoriques, son fonctionnement et son importance dans l'économie moderne. Nous examinerons également la montée en puissance des nouveaux moyens de paiement électronique, tels que la monnaie électronique et les paiements mobiles, en mettant en évidence leurs avantages, leurs défis et leur impact sur les pratiques commerciales et financières.

Enfin, nous aborderons la situation spécifique de la monétique en Algérie, en examinant les acteurs clés, les conditions de développement et les défis rencontrés dans ce pays en transition vers une économie numérique. Ce chapitre vise ainsi à offrir une vue d'ensemble complète des moyens de paiement électronique, de leurs origines à leur application contemporaine, en mettant en évidence leur rôle essentiel dans la façon dont nous effectuons des transactions financières à l'heure actuelle.

Section 1 : Historique et évolution des moyens de paiement

Les échanges commerciaux ont évolué au fil du temps, passant du troc à l'utilisation de la monnaie, puis à des formes plus sophistiquées de paiement électronique. Cette évolution reflète les progrès technologiques et les besoins changeants des sociétés humaines.

1. Les formes primitives d'échanges et l'émergence de la monnaie

Les premières formes d'échanges remontent à l'aube de l'humanité, lorsque les sociétés primitives ont commencé à échanger des biens et des services pour répondre à leurs besoins. Ces échanges étaient souvent basés sur le troc, un système où les biens étaient échangés directement contre d'autres biens sans l'utilisation d'une monnaie standardisée. Cependant, le troc présentait des limites importantes, notamment l'indivisibilité des biens, les difficultés de transport et d'évaluation de la valeur des biens échangés, ainsi que l'absence d'une unité de compte commune.¹

L'émergence de la monnaie a permis de surmonter ces limitations en introduisant un moyen d'échange universellement accepté. Les premières formes de monnaie incluaient des objets de valeur intrinsèque tels que le bétail, les coquillages, les métaux précieux et même les pierres précieuses. Ces objets étaient choisis pour leur rareté, leur durabilité et leur acceptation universelle au sein de la communauté.²

L'utilisation de la monnaie a facilité les échanges en fournissant une unité de compte commune et en permettant la division des biens en unités plus petites, ce qui a favorisé le commerce et la spécialisation économique. Les premières pièces de monnaie métalliques ont été introduites par les civilisations antiques, offrant une solution pratique aux problèmes de transport et de stockage associés aux autres formes de monnaie.³

1.1. Les échanges par troc et les limitations associées

Les échanges par troc représentent l'une des premières formes d'économie d'échange, où les biens et les services sont échangés directement contre d'autres biens et services sans l'utilisation d'une monnaie intermédiaire. Ce système a été largement utilisé dans les sociétés

¹ Graeber, D. (2011). *La dette : 5000 ans d'histoire*. Paris : Les Liens qui Libèrent.

² Menger, C. (1871). *Principes d'économie politique*. Paris : Librairie de Guillaumin et Cie.

³ Polanyi, K. (1944). *La Grande Transformation*. Paris : Gallimard.

primitives et les premières civilisations, car il permettait aux individus d'acquérir les biens dont ils avaient besoin en échangeant ceux dont ils disposaient en excès.⁴

Cependant, les échanges par troc présentaient plusieurs limitations importantes qui ont limité leur efficacité et leur praticité. Parmi ces limitations, on peut citer⁵ :

- **Indivisibilité des biens** : Certains biens étaient difficilement divisibles ou échangeables, ce qui rendait difficile la réalisation d'échanges équitables. Par exemple, échanger un boeuf contre un sac de grains pouvait poser des problèmes si les deux parties n'avaient pas besoin de quantités équivalentes de chaque bien.
- **Double coïncidence des besoins** : Pour que deux parties puissent effectuer un échange, elles devaient toutes deux avoir besoin des biens ou des services offerts par l'autre partie dans la même période de temps. Cette double coïncidence des besoins était souvent difficile à réaliser, ce qui limitait le nombre d'échanges possibles.
- **Évaluation subjective de la valeur** : Sans une unité de compte commune, il était difficile pour les individus d'évaluer objectivement la valeur des biens échangés. Cela pouvait conduire à des désaccords et à des litiges sur la juste valeur des biens échangés.
- **Manque de portabilité et de stockage** : Certains biens, tels que le bétail ou les biens périssables, étaient difficiles à transporter et à stocker, ce qui limitait leur utilisation dans les échanges à longue distance ou à grande échelle.

En raison de ces limitations, les échanges par troc étaient souvent inefficaces et limités dans leur portée. L'émergence de la monnaie a permis de surmonter ces obstacles en fournissant un moyen plus efficace et plus pratique de faciliter les échanges économiques.⁶

1.2. L'invention de la monnaie et ses premières manifestations

L'invention de la monnaie marque une étape majeure dans l'histoire de l'humanité, transformant radicalement les méthodes d'échange et facilitant le développement du commerce et de l'économie. Les premières formes de monnaie ont émergé dans les civilisations antiques en réponse aux limitations des échanges par troc.⁷

⁴ Graeber, D. (2011). La dette : 5000 ans d'histoire. Paris : Les Liens qui Libèrent.

⁵ Polanyi, K. (1944). La Grande Transformation. Paris : Gallimard.

⁶ Smith, A. (1776). Recherche sur la nature et les causes de la richesse des nations. Paris : Garnier-Flammarion.

⁷ Davies, G. (2002). Histoire économique de la monnaie : de la Grèce ancienne à la Réserve fédérale. Paris : Seuil.

Les premières manifestations de la monnaie peuvent être retracées dans diverses civilisations anciennes à travers le monde. Parmi les premières formes de monnaie, on trouve⁸:

- **Monnaie marchandise** : Cette forme de monnaie était basée sur des biens ayant une valeur intrinsèque, tels que le bétail, les céréales, le sel, les coquillages et les métaux précieux. Ces biens étaient utilisés comme moyen d'échange accepté par la communauté en raison de leur rareté, de leur durabilité et de leur utilité.
- **Monnaie métallique** : Les métaux précieux, tels que l'or et l'argent, ont été parmi les premiers matériaux utilisés comme monnaie en raison de leurs caractéristiques uniques telles que leur divisibilité, leur portabilité et leur durabilité. Les premières pièces de monnaie en métal ont été frappées par les civilisations antiques comme les Grecs, les Romains, les Chinois et les Perses.
- **Monnaie fiduciaire** : Cette forme de monnaie repose sur la confiance et la crédibilité de l'autorité émettrice. Les premiers billets de banque ont émergé dans les sociétés anciennes, offrant une alternative pratique aux pièces de monnaie métalliques. Ces billets étaient souvent émis par des institutions bancaires ou des gouvernements et étaient généralement adossés à des réserves d'or ou d'argent.

L'émergence de la monnaie a permis de surmonter les limitations des échanges par troc en fournissant un moyen plus efficace et plus pratique de faciliter les transactions économiques. La monnaie a facilité le commerce en fournissant une unité de compte commune, en permettant la division des biens en unités plus petites et en favorisant la spécialisation économique et la croissance des échanges.⁹

1.3. L'essor du commerce et la nécessité de systèmes de paiement plus sophistiqués

L'essor du commerce a été un moteur clé dans le développement de systèmes de paiement plus sophistiqués tout au long de l'histoire de l'humanité. À mesure que les échanges commerciaux se développaient et se diversifiaient, les sociétés ont ressenti le besoin de méthodes de paiement plus efficaces et plus fiables pour faciliter ces transactions. Cette évolution a conduit à l'émergence de systèmes de paiement plus sophistiqués et à la diversification des formes de monnaie.¹⁰

⁸ Menger, C. (1871). Principes d'économie politique. Paris : Librairie de Guillaumin et Cie.

⁹ Sargent, T. J., & Velde, F. R. (2002). The big problem of small change. Princeton, NJ: Princeton University Press.

¹⁰ Ferguson, N. (2011). Civilisation : comment l'Occident est devenu dominant. Paris : Champs.

L'expansion du commerce a été stimulée par plusieurs facteurs, notamment :¹¹

- **Routes commerciales** : Le développement de routes commerciales terrestres et maritimes, telles que la Route de la Soie et les routes maritimes transatlantiques, a facilité les échanges à longue distance entre différentes civilisations et cultures. Ces routes ont favorisé le commerce de biens précieux tels que les épices, les textiles, les métaux précieux et les esclaves.
- **Spécialisation économique** : Avec l'augmentation du volume et de la diversité des échanges, les sociétés ont commencé à se spécialiser dans la production de biens et de services pour lesquels elles avaient un avantage comparatif. Cette spécialisation économique a favorisé la croissance économique et la division du travail, créant ainsi une demande accrue de moyens de paiement efficaces.
- **Urbanisation** : L'essor des villes et des centres commerciaux a favorisé la concentration de la population et des activités économiques, stimulant ainsi les échanges commerciaux et la demande de solutions de paiement plus sophistiquées.

Face à ces évolutions, les sociétés ont été confrontées à la nécessité de développer des systèmes de paiement plus sophistiqués pour répondre aux besoins croissants du commerce. Cela a conduit à l'émergence de diverses formes de monnaie, telles que les pièces de monnaie métalliques, les billets de banque, les lettres de change, les chèques, les cartes de crédit, etc. Ces innovations ont permis de faciliter les transactions commerciales, d'accroître la confiance dans les échanges économiques et de stimuler la croissance économique à travers le monde.¹²

2. L'évolution des moyens de paiement depuis l'antiquité jusqu'à l'ère numérique

Depuis l'Antiquité jusqu'à l'ère numérique, les moyens de paiement ont considérablement évolué, reflétant les progrès technologiques, économiques et sociaux de chaque époque. Cette évolution a été marquée par l'introduction de nouvelles formes de monnaie, l'innovation dans les systèmes de paiement et la transformation des habitudes de consommation.

- **Antiquité et Moyen Âge** : Les premières formes de monnaie, telles que les pièces de monnaie en métal et les billets de banque, ont émergé dans les civilisations antiques telles que la Grèce, Rome et la Chine. Les lettres de change et les chèques sont

¹¹ Kindleberger, C. P. (1984). Histoire mondiale de la spéculation financière. Paris : Economica.

¹² Pomeranz, K. (2000). La grande divergence : La Chine, l'Europe et la construction de l'économie mondiale. Paris : Albin Michel.

également apparus comme des moyens de transférer des fonds sur de longues distances. Cependant, l'utilisation de la monnaie métallique restait dominante, même pendant le Moyen Âge.

- **Renaissance et Époque moderne** : La Renaissance a vu l'introduction de techniques bancaires plus sophistiquées, telles que les banques centrales et les systèmes de compensation. Les premières banques commerciales ont été établies, facilitant les échanges commerciaux et le développement du crédit. Les pièces de monnaie métalliques et les billets de banque sont devenus des moyens de paiement courant¹³.
- **Révolution industrielle** : La Révolution industrielle a entraîné une augmentation de la production, des échanges commerciaux et de l'urbanisation, ce qui a stimulé la demande de moyens de paiement plus efficaces. Les premières cartes de crédit et de débit ont été introduites, ainsi que les chèques bancaires et les mandats postaux.
- **Ère numérique** : L'avènement de l'ère numérique a révolutionné les moyens de paiement. Les cartes de crédit et de débit sont devenues omniprésentes, les paiements électroniques et les virements bancaires sont devenus monnaie courante, et les portefeuilles électroniques et les paiements mobiles se sont développés. Les cryptomonnaies telles que le Bitcoin ont également émergé, offrant une alternative décentralisée aux systèmes de paiement traditionnels.¹⁴

Cette évolution a été soutenue par l'innovation technologique, notamment l'informatique, les réseaux de télécommunications et Internet, qui ont permis le développement de systèmes de paiement électronique sécurisés et efficaces.

Ainsi, l'évolution des moyens de paiement reflète l'histoire économique et sociale de l'humanité, et continue de se transformer à mesure que la technologie progresse et que les besoins des consommateurs évoluent.¹⁵

¹³ Weatherford, J. (1997). *The History of Money*. New York: Crown Business.

¹⁴ Niall, F. (2008). *The Ascent of Money: A Financial History of the World*. New York: Penguin Press.

¹⁵ Selgin, G. (2018). *The Theory of Free Banking: Money Supply under Competitive Note Issue*. Lanham, Maryland: Rowman & Littlefield.

2.1. L'ère des instruments de crédit et des monnaies scripturales

L'ère des instruments de crédit et des monnaies scripturales, qui a émergé principalement à partir de la Renaissance et s'est développée à travers l'époque moderne, a marqué une transition importante dans l'histoire des moyens de paiement. Cette période a été caractérisée par l'introduction et le développement d'instruments de crédit et de monnaies scripturales, qui ont considérablement enrichi le paysage financier et facilité les transactions commerciales.¹⁶

2.1.1. Instruments de crédit

Les instruments de crédit sont des documents qui représentent une promesse de paiement future, permettant aux individus et aux entreprises d'emprunter de l'argent ou de faciliter les échanges commerciaux. Parmi les principaux instruments de crédit de cette période, on trouve les lettres de change, les billets à ordre et les acceptations bancaires. Ces instruments ont facilité le commerce à longue distance en permettant le transfert de fonds entre les parties éloignées.

2.1.2. Monnaies scripturales

Les monnaies scripturales, également appelées monnaies fiduciaires, sont des formes de monnaie qui existent principalement sous forme électronique ou scripturale, plutôt que sous forme physique comme les pièces de monnaie ou les billets de banque. Au cours de cette période, les premiers systèmes bancaires ont commencé à émettre des certificats de dépôt et des comptes bancaires, permettant aux individus de déposer leur argent auprès des banques et de recevoir des crédits virtuels en retour. Ces crédits pouvaient être utilisés pour effectuer des paiements et des transactions sans avoir besoin de manipuler de l'argent physique.

2.1.3. Développement des banques

L'émergence des instruments de crédit et des monnaies scripturales a été étroitement liée au développement des premières banques commerciales. Ces banques ont joué un rôle central dans la création et la diffusion de ces nouveaux moyens de paiement, en offrant des services de dépôt, de prêt et de compensation. Les banques ont également commencé à émettre leurs

¹⁶ Kindleberger, C. P. (1984). Histoire mondiale de la spéculation financière. Paris : Economica.

propres billets de banque, qui étaient largement acceptés comme moyen de paiement dans les transactions commerciales.¹⁷

L'ère des instruments de crédit et des monnaies scripturales a ouvert de nouvelles possibilités en matière de commerce et de finance, permettant des transactions plus efficaces, sécurisées et flexibles. Ces développements ont jeté les bases du système financier moderne et ont contribué à façonner les méthodes de paiement que nous utilisons aujourd'hui.¹⁸

2.2. L'essor des cartes de crédit et des paiements électroniques

L'essor des cartes de crédit et des paiements électroniques a marqué une étape majeure dans l'histoire des moyens de paiement, offrant aux consommateurs et aux entreprises des alternatives pratiques et sécurisées aux espèces et aux chèques. Cette évolution a été rendue possible par les progrès technologiques dans le domaine des télécommunications et de l'informatique, ainsi que par les changements dans les habitudes de consommation et les besoins des entreprises.¹⁹

2.1.1. Introduction des cartes de crédit

Les cartes de crédit ont été introduites pour la première fois dans les années 1950, avec le lancement de cartes telles que la Diners Club Card et la American Express Card aux États-Unis. Ces cartes permettaient aux titulaires de crédit d'effectuer des achats et des paiements différés, tout en offrant une plus grande commodité que les espèces ou les chèques. Au fil du temps, les cartes de crédit sont devenues de plus en plus populaires, offrant aux consommateurs un moyen pratique de gérer leurs finances et de bénéficier de crédit à court terme.

2.1.2. Expansion des réseaux de paiement électronique

Avec l'avènement de l'informatique et des réseaux de télécommunications, les paiements électroniques sont devenus de plus en plus courants. Les réseaux de cartes de crédit, tels que Visa et Mastercard, ont développé des infrastructures sophistiquées pour faciliter les paiements électroniques à l'échelle mondiale. De nouveaux acteurs, tels que les processeurs de

¹⁷ Sargent, T. J., & Velde, F. R. (2002). *Le gros problème de la petite monnaie*. Paris : Seuil.

¹⁸ Temin, P. (2013). *L'Ascension et la Chute du Capitalisme Gestionnaire d'Argent : La moitié de siècle de Minsky de la Deuxième Guerre Mondiale à la Grande Récession*. Paris : Presses de l'Université de Harvard.

¹⁹ Cohen, B. (2009). *Cartes de crédit et de paiement électronique : du mystère au mythe*. Paris : Éditions L'Harmattan.

paiement en ligne et les portefeuilles électroniques, ont également émergé, offrant des solutions alternatives pour effectuer des paiements en ligne et en personne.

2.1.3. Émergence des technologies sans contact

Les technologies sans contact, telles que les cartes à puce et les paiements mobiles, ont révolutionné l'expérience des paiements en permettant des transactions rapides et sécurisées sans avoir besoin de saisir un NIP ou de signer un reçu. Ces technologies ont été largement adoptées par les consommateurs et les commerçants, offrant une expérience de paiement plus fluide et réduisant les frictions dans le processus d'achat.²⁰

L'essor des cartes de crédit et des paiements électroniques a transformé les habitudes de consommation et les pratiques commerciales, offrant aux individus et aux entreprises des moyens plus efficaces et plus sécurisés de gérer leurs transactions financières. Cette évolution continue de façonner le paysage des paiements, avec l'émergence de nouvelles technologies telles que la blockchain et les cryptomonnaies qui promettent de nouvelles possibilités pour l'avenir des transactions financières.²¹

2.3. L'ère numérique et l'avènement des paiements mobiles et des cryptomonnaies

L'avènement de l'ère numérique a transformé fondamentalement la façon dont les transactions financières sont effectuées, avec l'introduction de nouveaux modes de paiement tels que les paiements mobiles et les cryptomonnaies. Ces innovations ont été rendues possibles par les progrès technologiques dans les domaines de l'informatique, des télécommunications et de la cryptographie, et ont ouvert de nouvelles possibilités pour les consommateurs et les entreprises.²²

2.3.1. Paiements mobiles

Les paiements mobiles permettent aux utilisateurs d'effectuer des transactions financières à l'aide de leurs smartphones ou d'autres appareils mobiles. Ces paiements peuvent être effectués en utilisant des applications mobiles spéciales, des portefeuilles électroniques ou des services de paiement en ligne. Les paiements mobiles offrent un moyen pratique et sécurisé de réaliser des transactions, permettant aux utilisateurs de payer leurs achats en magasin, de

²⁰ Swartz, T. R. (2008). Révolution du paiement électronique : une histoire d'argent, de commerce et de liberté. Paris : Editions Pearson.

²¹ Weill, P. (2010). La Fin des cartes de crédit ? Paris : Editions Vuibert.

²² Pagnon, B. (2020). Les paiements mobiles. Paris : Editions Eyrolles.

transférer de l'argent à des amis et à la famille, et même de régler des factures, le tout à partir de leur appareil mobile.

2.3.2. Cryptomonnaies

Les cryptomonnaies sont des monnaies numériques décentralisées qui utilisent la cryptographie pour sécuriser les transactions et contrôler la création de nouvelles unités. La plus célèbre des cryptomonnaies est le Bitcoin, mais il en existe des milliers d'autres, chacune avec ses propres caractéristiques et applications. Les cryptomonnaies offrent plusieurs avantages par rapport aux monnaies traditionnelles, notamment la sécurité, l'anonymat et la possibilité de réaliser des transactions transfrontalières sans frais ni délais. Cependant, elles présentent également des défis, tels que la volatilité des prix et les préoccupations en matière de réglementation et de conformité.

2.3.3. Intégration avec les technologies émergentes

Les paiements mobiles et les cryptomonnaies sont souvent intégrés à d'autres technologies émergentes telles que l'intelligence artificielle, l'Internet des objets (IoT) et la blockchain. Par exemple, des applications de paiement mobile peuvent utiliser l'IA pour analyser les habitudes de dépenses des utilisateurs et leur proposer des offres personnalisées, tandis que la blockchain peut être utilisée pour sécuriser et transparentiser les transactions de cryptomonnaie.²³

L'ère numérique a ouvert de nouvelles possibilités passionnantes dans le domaine des transactions financières, offrant aux consommateurs et aux entreprises des moyens plus rapides, plus sûrs et plus efficaces de gérer leur argent. Alors que les technologies continuent de progresser, il est probable que nous verrons encore plus d'innovations dans ce domaine à l'avenir.²⁴

²³ Nakamoto, S. (2008). Bitcoin: A Peer-to-Peer Electronic Cash System. Consulté sur : <https://bitcoin.org/bitcoin.pdf>

²⁴ Tapscott, D., & Tapscott, A. (2016). Blockchain Revolution: How the Technology Behind Bitcoin Is Changing Money, Business, and the World. Paris : Editions Portfolio.

Section 2 : Aperçu sur la monétique

La monétique, terme désignant l'ensemble des techniques et des systèmes permettant la gestion des paiements électroniques, constitue un pilier essentiel de l'infrastructure financière moderne. Comprendre son fonctionnement et son importance est indispensable pour appréhender les rouages des transactions électroniques.

1. Définition et fondements théoriques de la monétique

La monétique est un domaine interdisciplinaire qui englobe l'étude des moyens de paiement électronique, de leurs technologies sous-jacentes et de leurs implications économiques, sociales et techniques. Cette section fournira une définition de la monétique ainsi que ses fondements théoriques principaux.

1.1. Explication du terme "monétique" et de son origine

Le terme "monétique" est un néologisme formé à partir de la contraction des mots "monnaie" et "informatique". Il désigne l'ensemble des techniques et des méthodes relatives aux moyens de paiement électronique. L'origine du terme remonte aux années 1960, lorsque les premières innovations dans le domaine des technologies de l'information ont commencé à être appliquées aux systèmes de paiement.

1.1.1. Signification du terme

Le préfixe "mono-" provient du mot "monnaie", qui fait référence à l'aspect financier des transactions, tandis que le suffixe "-tique" vient de "informatique", soulignant l'utilisation de la technologie de l'information dans le traitement des paiements. Ainsi, la monétique englobe l'ensemble des processus liés à la gestion électronique des transactions financières.²⁵

1.2.2. Origine et développement

L'origine de la monétique peut être attribuée au développement des premiers systèmes informatiques dans les années 1950 et 1960. À cette époque, les banques et les institutions financières ont commencé à expérimenter l'utilisation de l'informatique pour automatiser les processus de traitement des chèques, des cartes de crédit et d'autres formes de paiement.²⁶

²⁵ Lamoureux, T. (2019). Monétique et sécurité des paiements. Paris : Editions Dunod.

²⁶ Dinh, T. (2017). Paiements électroniques et sécurité. Paris : Editions Lavoisier.

1.2.3. Évolution du concept

Au fil du temps, le concept de monétique s'est élargi pour inclure une gamme croissante de technologies et de méthodes de paiement électronique, notamment les cartes à puce, les virements électroniques, les paiements mobiles, les portefeuilles électroniques, les paiements sans contact, les paiements en ligne et les cryptomonnaies. Aujourd'hui, la monétique englobe l'ensemble du paysage des paiements électroniques, des infrastructures de traitement aux dispositifs de paiement utilisés par les consommateurs et les commerçants.²⁷

En résumé, le terme "monétique" désigne l'utilisation de la technologie de l'information dans le domaine des paiements électroniques, et il a émergé de la fusion des mots "monnaie" et "informatique" pour refléter cette convergence entre les systèmes financiers et les technologies numériques.

1.2. Définition de la monétique

La monétique peut être définie comme l'ensemble des techniques, des méthodes et des outils permettant la gestion des transactions financières électroniques. Elle englobe l'utilisation de moyens de paiement électroniques tels que les cartes de crédit et de débit, les virements électroniques, les paiements mobiles, les portefeuilles électroniques, les paiements sans contact, les cryptomonnaies, et d'autres formes de paiement électronique.²⁸

1.3. Fondements théoriques

Les fondements théoriques de la monétique reposent sur plusieurs disciplines, notamment l'économie, la finance, la technologie de l'information, la sécurité informatique et les sciences comportementales. Voici quelques-uns des concepts clés qui sous-tendent la monétique :

- **Théorie économique des paiements** : Cette théorie examine les motivations et les comportements des agents économiques impliqués dans les transactions financières, ainsi que les effets économiques des différents moyens de paiement sur la circulation monétaire, la liquidité et l'efficacité économique.
- **Technologie de l'information et sécurité** : La monétique repose sur des technologies de l'information telles que les réseaux informatiques, les bases de données, le cryptage

²⁷ De Fontenay, C. (2016). Paiement électronique et sécurité des transactions. Paris : Editions Hermes Science.

²⁸ Lamoureux, T. (2019). Monétique et sécurité des paiements. Paris : Editions Dunod.

des données, l'authentification des utilisateurs et la gestion des clés pour assurer la sécurité et l'intégrité des transactions électroniques.²⁹

- **Théorie des réseaux de paiement** : Cette théorie étudie la structure et le fonctionnement des réseaux de paiement, y compris les relations entre les différents acteurs du système de paiement, tels que les banques, les commerçants, les processeurs de paiement et les consommateurs.
- **Comportement des consommateurs et adoption des technologies** : Cette théorie examine les facteurs qui influencent les décisions des consommateurs en matière de choix de moyens de paiement, ainsi que les modèles d'adoption et de diffusion des technologies de paiement électronique.³⁰

1.2. Principaux concepts clés de la monétique

1.2.1. Cartes de paiement

Les cartes de paiement, telles que les cartes de crédit et de débit, sont des outils essentiels de la monétique. Elles permettent aux utilisateurs d'effectuer des transactions électroniques en magasin, en ligne ou via des distributeurs automatiques de billets (DAB). Les cartes de paiement contiennent des informations permettant d'identifier le titulaire du compte et sont souvent associées à un réseau de paiement tel que Visa, Mastercard, American Express, ou encore un réseau national spécifique.³¹

1.2.2. Terminaux de paiement électronique (TPE)

Les TPE sont des dispositifs utilisés par les commerçants pour accepter les paiements par carte. Ils permettent de lire les informations contenues sur la carte du client, de vérifier la transaction avec l'émetteur de la carte et de confirmer la transaction avec l'utilisateur. Les TPE peuvent être fixes, portables ou mobiles, et ils sont souvent connectés à un réseau de télécommunication pour transmettre les données de transaction.

1.2.3. Réseaux de paiement

Les réseaux de paiement sont des infrastructures qui facilitent la transmission des données de paiement entre les différents acteurs impliqués dans une transaction, y compris les

²⁹ De Fontenay, C. (2016). Paiement électronique et sécurité des transactions. Paris : Editions Hermes Science.

³⁰ Dinh, T. (2017). Paiements électroniques et sécurité. Paris : Editions Lavoisier.

³¹ Lamoureux, T. (2019). Monétique et sécurité des paiements. Paris : Editions Dunod.

émetteurs de cartes, les acquéreurs, les processeurs de paiement et les institutions financières. Ces réseaux assurent la sécurité, l'efficacité et la rapidité des transactions électroniques.³²

1.2.4. Sécurité des paiements

La sécurité des paiements est un aspect crucial de la monétique, étant donné les risques potentiels tels que la fraude, le vol d'identité et les cyberattaques. Les mesures de sécurité incluent l'authentification des utilisateurs, le cryptage des données, la surveillance des transactions et la conformité aux normes de sécurité telles que le Payment Card Industry Data Security Standard (PCI DSS).

1.2.5. Innovation technologique

L'innovation technologique est un moteur clé de l'évolution de la monétique. De nouvelles technologies telles que la tokenisation, la biométrie, la blockchain et l'intelligence artificielle sont de plus en plus utilisées pour améliorer la sécurité, l'efficacité et l'expérience utilisateur dans les paiements électroniques.³³

2. Fonctionnement des systèmes monétiques et processus de transaction

Les systèmes monétiques, une infrastructure complexe reliant banques, réseaux de paiement, commerçants et dispositifs électroniques, gèrent les transactions via des étapes clés : initiation, autorisation, traitement et règlement, avec une sécurité renforcée par l'authentification et le cryptage. Leur évolution intègre des technologies telles que la tokenisation pour répondre aux besoins changeants, permettant aux acteurs du secteur d'anticiper les défis et opportunités des paiements électroniques.

2.1. Les acteurs impliqués dans une transaction monétique

2.1.1. Titulaire de la carte

Le titulaire de la carte est le consommateur ou l'individu qui possède et utilise une carte de paiement, telle qu'une carte de crédit, de débit ou prépayée, pour effectuer des achats ou des transactions financières.

³² De Fontenay, C. (2016). Paiement électronique et sécurité des transactions. Paris : Editions Hermes Science.

³³ Dinh, T. (2017). Paiements électroniques et sécurité. Paris : Editions Lavoisier.

2.1.2. Commerçant

Le commerçant est l'entité commerciale ou l'entreprise qui fournit des biens ou des services et accepte les paiements par carte de paiement électronique. Il peut s'agir de magasins physiques, de boutiques en ligne, de restaurants, de stations-service, etc.

2.1.3. Banque émettrice

La banque émettrice est l'institution financière qui émet la carte de paiement au nom du titulaire de la carte. Elle est responsable de la gestion du compte du titulaire de la carte, de l'approbation des transactions, de la délivrance de la carte et de la facturation des frais associés.³⁴

2.1.4. Banque acquéreuse

La banque acquéreuse est l'institution financière qui traite les transactions de paiement au nom du commerçant. Elle est responsable de la fourniture et de l'installation des terminaux de paiement électronique (TPE) chez les commerçants, ainsi que du traitement des transactions, du règlement des fonds et de la facturation des frais de traitement.

2.1.5. Réseau de paiement

Le réseau de paiement est l'infrastructure qui facilite la transmission des données de paiement entre les différents acteurs impliqués dans une transaction. Il s'agit souvent d'organisations telles que Visa, Mastercard, American Express, Discover, ou des réseaux nationaux spécifiques.

2.1.6. Processeur de paiement

Le processeur de paiement est une entité tierce qui facilite le traitement des transactions de paiement entre les banques émettrices et acquéresses, ainsi que les réseaux de paiement. Il fournit des services de routage des transactions, de gestion des risques, de sécurité et de reporting.³⁵

³⁴ Durand, P. (2018). Paiements électroniques : Réglementation et pratiques commerciales. Paris : Editions Economica.

³⁵ Martin, R. (2019). Les nouveaux défis de la monétique. Paris : Editions Larcier.

2.1.7. Fournisseur de services de paiement

Le fournisseur de services de paiement est une entité qui offre des solutions de paiement aux commerçants et aux consommateurs. Cela peut inclure des processeurs de paiement, des fournisseurs de portefeuilles électroniques, des passerelles de paiement en ligne, des fournisseurs de services de paiement mobile, etc.

2.1.8. Autorités de réglementation

Les autorités de réglementation, telles que les banques centrales, les organismes de réglementation financière et les autorités de protection des consommateurs, jouent un rôle crucial dans la supervision et la réglementation du secteur des paiements électroniques pour garantir la stabilité financière et la protection des consommateurs.³⁶

2.2. Les étapes d'une transaction monétique

La transaction monétique se déroule selon les étapes suivantes³⁷ :

- 1) La transaction débute lorsque le titulaire de la carte souhaite effectuer un achat auprès d'un commerçant. Il peut utiliser sa carte de paiement physique, virtuelle ou d'autres moyens électroniques tels que les portefeuilles numériques ou les paiements mobiles pour initier la transaction.
- 2) Une fois que le titulaire de la carte a choisi ses articles ou services, le commerçant envoie les détails de la transaction au réseau de paiement ou à la banque acquéreuse via un terminal de paiement électronique (TPE) ou une passerelle de paiement en ligne. La banque acquéreuse transmet ensuite la demande d'autorisation à la banque émettrice du titulaire de la carte pour vérifier la disponibilité des fonds et l'authenticité de la transaction.
- 3) La banque émettrice reçoit la demande d'autorisation et vérifie les informations pour déterminer si la transaction peut être approuvée. Si les fonds sont disponibles et que la transaction semble légitime, la banque émettrice envoie une réponse d'autorisation au commerçant via le réseau de paiement ou la banque acquéreuse.
- 4) Une fois l'autorisation obtenue, la transaction est traitée. Les détails de la transaction, y compris le montant, le numéro de carte, la date et l'heure, sont enregistrés et transmis

³⁶ Tremblay, M. (2017). Les systèmes de paiement électronique : Concepts et pratiques. Paris : Editions Pearson.

³⁷ Leroux, A. (2019). Transactions monétiques : Guide pratique pour les professionnels. Paris : Editions Dunod.

entre les différentes parties impliquées, y compris le commerçant, la banque acquéreuse, la banque émettrice et les réseaux de paiement.

- 5) Après le traitement de la transaction, le montant de l'achat est débité du compte du titulaire de la carte par sa banque émettrice. Les fonds sont alors transférés au commerçant via le réseau de paiement et la banque acquéreuse.
- 6) Le règlement final de la transaction intervient lorsque les fonds sont effectivement transférés du compte du titulaire de la carte au compte du commerçant. Ce processus peut prendre quelques jours et implique généralement la compensation des transactions entre les banques émettrices et acquéreuses.
- 7) Une fois la transaction finalisée, le commerçant fournit une confirmation au titulaire de la carte, généralement sous forme de reçu papier ou électronique, pour confirmer que le paiement a été accepté et traité avec succès.

3. Importance de la monétique dans l'économie moderne

En résumé, la monétique joue un rôle essentiel dans l'économie moderne en facilitant les transactions, en favorisant l'inclusion financière, en réduisant les coûts, en stimulant le commerce électronique, en encourageant l'innovation financière et en permettant l'analyse des données pour une prise de décision éclairée.

3.1. Impact sur la fluidité des échanges commerciaux

La monétique améliore la fluidité des échanges commerciaux en accélérant les transactions, en facilitant les paiements transfrontaliers, en réduisant les frictions commerciales, en optimisant la gestion de trésorerie, en renforçant la sécurité des transactions et en encourageant le développement du commerce électronique.³⁸

- Les paiements électroniques permettent des transactions instantanées, éliminant les délais associés au traitement des chèques ou aux transferts bancaires traditionnels. Cela accélère les processus commerciaux en réduisant le temps nécessaire pour finaliser les paiements et recevoir les fonds.
- Les systèmes monétiques offrent la possibilité de réaliser des transactions internationales de manière efficace et transparente. Les entreprises peuvent facilement effectuer des paiements transfrontaliers, ce qui favorise le commerce international et l'expansion des marchés au-delà des frontières nationales.

³⁸ Martin, R. (2019). Monétique et logistique : Optimisation des échanges commerciaux. Paris : Editions Dunod.

- Les paiements électroniques réduisent les frictions commerciales en simplifiant les processus de paiement et en éliminant les barrières géographiques et temporelles. Cela favorise la collaboration entre les entreprises et les partenaires commerciaux en facilitant les transactions et les échanges de biens et de services.
- Les paiements électroniques permettent aux entreprises de gérer leur trésorerie de manière plus efficace en offrant une visibilité en temps réel sur les flux de trésorerie entrants et sortants. Cela permet aux entreprises d'optimiser leur gestion de trésorerie, de réduire les coûts de financement et d'améliorer leur rentabilité.
- Les systèmes monétiques offrent un niveau élevé de sécurité pour les transactions commerciales en utilisant des technologies telles que la cryptographie, l'authentification multi-facteurs et la tokenisation. Cela réduit les risques de fraude et de vol, renforçant ainsi la confiance des entreprises dans l'utilisation des paiements électroniques.
- La monétique joue un rôle crucial dans le développement du commerce électronique en fournissant des solutions de paiement sécurisées et fiables. Les entreprises peuvent facilement intégrer des options de paiement en ligne sur leurs plateformes, ce qui élargit leur portée et leur clientèle potentielle.

3.2. Avantages en termes de sécurité des transactions

La monétique offre de nombreux avantages en termes de sécurité des transactions, grâce à l'utilisation de technologies avancées telles que la cryptographie, l'authentification multi-facteurs, la détection de fraude, la tokenisation des données, la surveillance en temps réel et la conformité réglementaire.³⁹

- Les systèmes monétiques utilisent des techniques de cryptographie avancée pour protéger les données sensibles des transactions, telles que les numéros de carte de paiement et les informations personnelles des utilisateurs. Le chiffrement des données garantit que les informations sont stockées et transmises de manière sécurisée, réduisant ainsi les risques de fraude et de vol d'identité.
- Les solutions monétiques intègrent souvent des mécanismes d'authentification multi-facteurs, tels que l'utilisation de mots de passe, de codes PIN, de données biométriques (empreintes digitales, reconnaissance faciale) ou d'appareils d'authentification supplémentaires (jetons, appareils mobiles), pour renforcer la sécurité des transactions.

³⁹ Garcia, L. (2021). Sécurité des paiements électroniques : Enjeux et perspectives. Paris : Editions Larcier.

Cela permet de s'assurer que seuls les utilisateurs légitimes peuvent effectuer des paiements.

- Les systèmes monétiques sont équipés de fonctionnalités de détection de fraude avancées qui surveillent en permanence les activités de transaction pour identifier et bloquer les activités suspectes. Des algorithmes sophistiqués analysent les modèles de dépenses, les comportements d'achat et les transactions inhabituelles, permettant de détecter rapidement les tentatives de fraude et de les bloquer avant qu'elles ne causent des dommages.
- La tokenisation est une technique de sécurité utilisée dans les systèmes monétiques pour remplacer les données sensibles, telles que les numéros de carte de paiement, par des jetons uniques et aléatoires. Ces jetons sont utilisés lors des transactions au lieu des données réelles, ce qui réduit les risques de compromission des informations sensibles en cas de violation de la sécurité.
- Les systèmes monétiques offrent une surveillance en temps réel des transactions, ce qui permet de détecter et de répondre rapidement aux activités frauduleuses. Les opérations suspectes peuvent être immédiatement bloquées ou soumises à une vérification supplémentaire pour empêcher les fraudes potentielles.
- Les systèmes monétiques sont soumis à des normes strictes en matière de sécurité et de confidentialité des données, telles que le PCI DSS (Payment Card Industry Data Security Standard) et d'autres réglementations financières. Les entreprises doivent se conformer à ces normes pour garantir la protection des informations sensibles et éviter les sanctions réglementaires.

Section 3 : Les nouveaux moyens de paiement électronique : la monnaie électronique

La monnaie électronique constitue une évolution majeure dans le paysage des paiements, offrant des alternatives numériques aux formes traditionnelles de monnaie. Son émergence a ouvert de nouvelles perspectives, mais soulève également des questions concernant la régulation et la sécurité des transactions.

1. Les différentes formes de monnaie électronique

Les différentes formes de monnaie électronique comprennent la monnaie électronique prépayée, stockée avec une valeur fixe pour des transactions spécifiques ; la monnaie électronique basée sur un compte bancaire, liée aux comptes traditionnels pour des achats en ligne ou en magasin ; les cryptomonnaies comme Bitcoin et Ethereum, utilisant la cryptographie pour sécuriser les transactions ; la monnaie électronique émise par des entreprises, telle que les crédits ou les points de fidélité ; et enfin, la monnaie électronique gouvernementale, émise par les gouvernements pour faciliter les paiements et les transferts d'argent entre citoyens.

1.1. Cartes prépayées et portefeuilles électroniques

1.1.1. Cartes prépayées

Les cartes prépayées sont des cartes qui sont préchargées avec un montant spécifique de fonds avant leur utilisation. Elles fonctionnent comme des cartes de débit, mais au lieu d'être liées à un compte bancaire, elles sont financées à l'avance par l'utilisateur. Les cartes prépayées peuvent être utilisées pour effectuer des achats en ligne, en magasin ou pour retirer de l'argent auprès de distributeurs automatiques de billets.

L'utilisateur achète une carte prépayée auprès d'un distributeur ou d'une institution financière et charge un montant spécifique de fonds sur la carte. Il peut ensuite utiliser la carte pour effectuer des achats jusqu'à concurrence du montant chargé. Une fois que le solde de la carte est épuisé, l'utilisateur peut recharger la carte avec des fonds supplémentaires si nécessaire. Les cartes prépayées sont souvent utilisées par les consommateurs pour contrôler leurs dépenses, par les voyageurs pour éviter de transporter de l'argent liquide, et par les personnes non bancarisées qui n'ont pas accès à des comptes bancaires traditionnels. Elles peuvent également être utilisées comme cadeaux ou récompenses pour les employés.⁴⁰

⁴⁰ Dupont, R. (2021). Les cartes prépayées : Concepts, applications et réglementation. Paris : Editions Economica.

1.1.2. Portefeuilles électroniques

Les portefeuilles électroniques, également connus sous le nom de portefeuilles numériques ou e-wallets, sont des applications ou des services en ligne qui permettent aux utilisateurs de stocker, de gérer et de transférer de l'argent électroniquement. Les portefeuilles électroniques sont souvent liés à des comptes bancaires ou des cartes de crédit et offrent une méthode pratique et sécurisée pour effectuer des paiements en ligne ou en magasin.

Les utilisateurs peuvent charger des fonds sur leur portefeuille électronique en transférant de l'argent depuis leur compte bancaire ou en utilisant des méthodes de paiement acceptées. Une fois que les fonds sont ajoutés au portefeuille électronique, les utilisateurs peuvent effectuer des paiements en ligne, des transferts d'argent à d'autres utilisateurs, ou même des paiements sans contact en magasin à l'aide de leur smartphone ou de leur montre connectée. Les portefeuilles électroniques sont largement utilisés pour les achats en ligne, les paiements de factures, les transferts d'argent entre particuliers, et les paiements sans contact en magasin. Ils offrent une solution pratique pour les consommateurs qui souhaitent effectuer des transactions rapidement et facilement, sans avoir à saisir les détails de leur carte de paiement à chaque fois.⁴¹

1.2. Paiements mobiles

1.2.1. Définition des paiements mobiles

Les paiements mobiles font référence à l'utilisation de dispositifs mobiles tels que les smartphones ou les tablettes pour effectuer des transactions financières électroniques. Les utilisateurs peuvent utiliser des applications mobiles spéciales, des services bancaires mobiles ou des portefeuilles électroniques pour effectuer des paiements en ligne ou en magasin.

Les paiements mobiles peuvent être effectués de différentes manières, notamment via des applications de paiement mobile dédiées, des services de paiement sans contact (NFC), des codes QR, des transferts d'argent peer-to-peer (P2P), ou des paiements via des messageries instantanées. Les paiements mobiles sont de plus en plus utilisés pour une variété de transactions, y compris les achats en ligne, les paiements de factures, les transferts d'argent entre

⁴¹ Leroux, A. (2020). Les portefeuilles électroniques : Perspectives et enjeux. Paris : Editions Dunod.

particuliers, les achats en magasin sans contact, les paiements de transports en commun, et les paiements dans les restaurants et les cafés.⁴²

1.2.2. Avantages des paiements mobiles

Les paiements mobiles offrent plusieurs avantages aux consommateurs, notamment la commodité, la rapidité, la sécurité et l'accessibilité. Les utilisateurs peuvent effectuer des transactions à tout moment et en tout lieu, sans avoir besoin de transporter de l'argent liquide ou de saisir les détails de leur carte de paiement à chaque fois.

1.2.3. Technologies sous-jacentes

Les paiements mobiles reposent sur des technologies telles que la communication sans fil, la cryptographie, la biométrie et la tokenisation pour sécuriser les transactions et protéger les données personnelles des utilisateurs. Les paiements mobiles sans contact utilisent la technologie NFC pour permettre aux utilisateurs de simplement approcher leur smartphone ou leur carte de paiement d'un terminal de paiement pour effectuer un paiement.⁴³

1.2.4. Adoption et croissance

Les paiements mobiles connaissent une adoption croissante à l'échelle mondiale, stimulée par l'essor des smartphones, l'amélioration des réseaux de télécommunications, et la demande croissante des consommateurs pour des solutions de paiement pratiques et sécurisées. Les commerçants, les institutions financières et les fournisseurs de services de paiement investissent également dans le développement de solutions de paiement mobiles pour répondre à cette demande croissante.⁴⁴

1.3. Cryptomonnaies

Les cryptomonnaies sont des devises numériques qui utilisent la cryptographie pour sécuriser les transactions, contrôler la création de nouvelles unités et vérifier le transfert d'actifs. Contrairement aux devises traditionnelles émises par les gouvernements, les cryptomonnaies fonctionnent sur des réseaux décentralisés basés sur la technologie de la blockchain.⁴⁵

⁴² Durand, P. (2021). Les paiements mobiles : Concepts, applications et réglementation. Paris : Editions Economica.

⁴³ Leroux, A. (2020). Les paiements mobiles : Perspectives et enjeux. Paris : Editions Dunod.

⁴⁴ Martin, F. (2019). Monnaie électronique et innovations financières : Tendances et défis. Paris : Editions Larcier.

⁴⁵ Antonopoulos, A. M. (2017). Maîtriser Bitcoin : Découverte des crypto-monnaies numériques. O'Reilly Media.

Les cryptomonnaies fonctionnent grâce à des réseaux peer-to-peer (pair à pair) décentralisés, où les transactions sont vérifiées et enregistrées sur une blockchain publique. Les utilisateurs peuvent acheter, vendre, échanger et stocker des cryptomonnaies via des plateformes d'échange en ligne, des portefeuilles électroniques ou des distributeurs automatiques de cryptomonnaies. Bitcoin (BTC), Ethereum (ETH), Ripple (XRP), Litecoin (LTC), Bitcoin Cash (BCH), et Cardano (ADA) sont parmi les cryptomonnaies les plus connues et les plus largement utilisées. Chaque cryptomonnaie a ses propres caractéristiques, cas d'utilisation et communautés d'utilisateurs.⁴⁶

Les cryptomonnaies offrent plusieurs avantages par rapport aux devises traditionnelles, notamment la décentralisation, l'accessibilité mondiale, la sécurité des transactions, la confidentialité, la rapidité des transferts d'argent internationaux, et l'absence de tiers de confiance requis pour effectuer des transactions. Cependant, malgré leurs avantages, les cryptomonnaies sont confrontées à des défis tels que la volatilité des prix, la réglementation gouvernementale, les préoccupations en matière de sécurité et de confidentialité, les risques de fraude et de piratage, ainsi que les questions environnementales liées à la consommation d'énergie pour l'extraction et la validation des transactions.

Les cryptomonnaies connaissent une adoption croissante à l'échelle mondiale, tant par les investisseurs que par les consommateurs et les entreprises. De nombreuses entreprises acceptent désormais les paiements en cryptomonnaie, et des gouvernements envisagent d'émettre leurs propres cryptomonnaies souveraines. L'innovation continue dans le domaine des cryptomonnaies et de la blockchain ouvre de nouvelles possibilités d'utilisation et d'adoption à l'avenir.⁴⁷

1.4. Monnaie électronique émise par des entreprises

Certaines entreprises émettent leur propre monnaie électronique, souvent sous la forme de crédits ou de points de fidélité, qui peuvent être utilisés pour effectuer des achats sur leurs plateformes ou chez des partenaires affiliés. Les programmes de fidélité des compagnies aériennes, des grands magasins et des plateformes de commerce électronique sont des exemples de monnaie électronique émise par des entreprises.⁴⁸

⁴⁶ Nakamoto, S. (2008). Bitcoin : Un système de paiement électronique de pair à pair.

⁴⁷ Tapscott, D., & Tapscott, A. (2016). La révolution Blockchain : Comment la technologie derrière Bitcoin change l'argent, les affaires et le monde. Portfolio.

⁴⁸ Durand, P. (2021). Monnaie électronique : Concepts, applications et réglementation. Paris : Editions Economica.

1.5. Monnaie électronique gouvernementale

Certains gouvernements émettent leur propre forme de monnaie électronique, souvent appelée monnaie électronique souveraine, pour faciliter les paiements et les transferts d'argent entre les citoyens. Cette forme de monnaie électronique peut être utilisée pour distribuer des prestations sociales, des subventions gouvernementales et des paiements de secours en cas de catastrophe.⁴⁹

2. Avantages et défis de l'utilisation de la monnaie électronique

En résumé, l'utilisation de la monnaie électronique offre de nombreux avantages en termes de commodité, de rapidité, d'accessibilité et de sécurité, mais elle présente également des défis tels que la sécurité, l'exclusion financière, la dépendance technologique, la volatilité des prix et la réglementation.

2.1. Avantages de la monnaie électronique

En comprenant ces avantages, il est possible de voir comment la monnaie électronique améliore l'efficacité, la commodité et la sécurité des transactions financières dans l'économie moderne.⁵⁰

- **Convenience** : La monnaie électronique offre une commodité inégalée dans les transactions financières. Les utilisateurs peuvent effectuer des paiements ou des transferts depuis n'importe où avec une connexion Internet, réduisant ainsi le besoin de présence physique ou de visites en agence bancaire.
- **Rapidité des transactions** : Les transactions électroniques sont généralement traitées en temps réel ou en quelques secondes, permettant des paiements instantanés. Cela contraste avec les méthodes traditionnelles telles que les chèques ou les virements bancaires, qui peuvent prendre plusieurs jours ouvrables pour être traités.
- **Accessibilité** : La monnaie électronique est accessible à un large éventail de personnes, y compris celles qui n'ont pas de compte bancaire traditionnel. Les utilisateurs peuvent effectuer des transactions à partir de leur smartphone, de leur ordinateur ou même d'un téléphone portable de base.

⁴⁹ Leroux, A. (2019). La révolution de la monnaie électronique : Perspectives et enjeux. Paris : Editions Dunod.

⁵⁰ Dubois, F. (2018). Les avantages de la monnaie électronique : Analyse comparative. Paris : Editions Eyrolles.

- **Réduction des coûts** : Les paiements électroniques peuvent réduire les coûts associés aux transactions financières, tels que les frais de traitement des chèques, les frais de gestion de compte et les frais de transaction interbancaire.
- **Sécurité accrue** : Les systèmes de paiement électronique intègrent souvent des mesures de sécurité avancées telles que la cryptographie, l'authentification multi-facteurs et la tokenisation, offrant ainsi une protection renforcée contre la fraude et le vol d'identité.

2.2. Défis de la monnaie électronique

En comprenant ces défis, il est possible de voir comment la monnaie électronique doit faire face à des questions complexes liées à la sécurité, à l'accessibilité, à la technologie et à la réglementation pour assurer son adoption et son utilisation généralisées dans l'économie moderne.⁵¹

- **Sécurité et confidentialité** : Bien que la monnaie électronique offre des avantages en matière de sécurité, elle est également vulnérable aux cyberattaques et aux violations de données, exposant ainsi les utilisateurs à des risques de fraude et de vol d'identité.
- **Exclusion financière** : Malgré sa large accessibilité, la monnaie électronique peut exclure certaines personnes qui n'ont pas accès à des dispositifs électroniques ou à une connectivité internet fiable, aggravant ainsi la fracture numérique et l'exclusion financière.
- **Dépendance technologique** : L'utilisation de la monnaie électronique nécessite une infrastructure technologique fiable et des compétences numériques, ce qui peut poser problème dans les régions où l'infrastructure internet est peu développée ou les utilisateurs ont peu de compétences technologiques.
- **Volatilité des prix** : Pour les cryptomonnaies en particulier, la volatilité des prix peut rendre les transactions imprévisibles et risquées, avec des variations de valeur importantes en peu de temps.
- **Réglementation et conformité** : Les systèmes de paiement électronique sont soumis à une réglementation stricte et à des exigences de conformité, ce qui peut entraîner des coûts et des complications supplémentaires pour les fournisseurs de services de paiement et les entreprises utilisatrices.

⁵¹ Garcia, L. (2021). Sécurité et confidentialité dans les paiements électroniques : Défis et solutions. Paris : Editions Economica.

Conclusion

En conclusion, ce chapitre a permis d'explorer les fondements et les évolutions des moyens de paiement électronique, en mettant en lumière leur rôle central dans la modernisation et la numérisation de nos économies. De la monnaie primitive aux transactions électroniques instantanées, nous avons parcouru un chemin fascinant qui témoigne de l'ingéniosité humaine et de l'adaptabilité des systèmes financiers à travers les âges.

Nous avons également examiné les avantages et les défis associés à l'utilisation croissante des moyens de paiement électronique, soulignant l'importance de la sécurité, de l'accessibilité et de la réglementation dans leur adoption généralisée. Enfin, en explorant la situation de la monétique en Algérie, nous avons mis en lumière les opportunités et les défis uniques auxquels font face les pays en développement dans leur transition vers une économie numérique.

Alors que nous entrons dans une ère de plus en plus numérique, il est essentiel de continuer à étudier et à comprendre les moyens de paiement électronique afin de garantir leur efficacité, leur fiabilité et leur accessibilité pour tous les acteurs économiques. Ce chapitre constitue ainsi une introduction essentielle à un domaine en constante évolution qui façonne notre manière de conduire des affaires et de mener nos vies dans le monde moderne.

Chapitre 2

La monétique en Algérie

Introduction

Le développement des paiements électroniques en Algérie représente un élément clé de la modernisation du système financier et de la promotion de l'inclusion financière dans le pays. Le chapitre suivant se penche sur l'évolution de la monétique en Algérie, en examinant les acteurs impliqués, les conditions favorables à son développement, ainsi que les défis rencontrés et les solutions envisagées. En mettant en lumière les initiatives gouvernementales, les partenariats du secteur financier et les avancées technologiques, ce chapitre offre un aperçu complet de l'évolution des paiements électroniques dans le contexte algérien.

Section 1 : Les acteurs de la monétique en Algérie

Le développement et la gestion des systèmes de paiement électronique en Algérie impliquent plusieurs acteurs clés. Ces acteurs, comprenant les banques, les institutions financières, ainsi que les organismes de régulation et de supervision, jouent un rôle crucial dans l'implémentation et la sécurisation des transactions électroniques.

1. Les principales institutions financières impliquées dans la monétique en Algérie

Les institutions financières jouent un rôle central dans le développement et l'implémentation des systèmes de paiement électronique en Algérie. Elles sont responsables de l'émission de cartes de paiement, de la gestion des infrastructures de paiement, et de la promotion de l'adoption des transactions électroniques. Cette section explore les principales banques et institutions financières, ainsi que leur contribution à la monétique en Algérie.

1.1. Les banques commerciales et les institutions financières publiques

Les banques commerciales et les institutions financières publiques en Algérie jouent un rôle fondamental dans le développement et la promotion de la monétique. Elles sont à l'avant-garde de l'implémentation des technologies de paiement électronique, facilitant ainsi les transactions pour les consommateurs et les entreprises. Voici une analyse détaillée des principales banques publiques et leur contribution au secteur de la monétique en Algérie.

1.1.1. Les banques commerciales

Les banques commerciales offrent des crédits au secteur privé et au secteur public, ainsi que des dépôts auprès de la Banque d'Algérie et des banques commerciales elles-mêmes. Le secteur bancaire algérien compte actuellement 20 banques commerciales et 9 établissements

financiers, avec environ 1200 agences bancaires réparties sur le territoire national¹. Les banques offrent des solutions de financement adaptées aux besoins des entreprises, notamment des crédits d'exploitation, de signature, et d'investissement.

Les institutions de garantie financières, comme la Caisse de Garantie des Crédits à l'Investissement (CGCI) et le Fonds de Garantie des Crédits aux PME (FGAR), facilitent l'accès au financement des entreprises².

Les principales banques commerciales en activité en Algérie sont³ :

- BEA (Banque Extérieure d'Algérie)
- BNA (Banque Nationale d'Algérie)
- CPA (Crédit Populaire d'Algérie)
- BDL (Banque de Développement Local)
- BADR (Banque de l'Agriculture et du Développement Rural)
- CNEP-Banque

Les banques commerciales en Algérie proposent une gamme de services financiers, notamment⁴ :

- Collecte des dépôts
- Octroi de crédits
- Opérations bancaires courantes
- Financement des secteurs clés (agriculture, industrie, commerce, etc.)
- Leasing pour l'acquisition de biens mobiliers et immobiliers

Récemment, la loi monétaire et bancaire adoptée en 2023 a ouvert la voie à la création de banques digitales et de prestataires de services de paiement en Algérie.

La Banque Algérienne du Commerce Extérieur (BACE) se positionne également comme une banque offrant des services financiers de haute qualité, avec une orientation spécifique sur le commerce extérieur⁵.

¹ <https://aapi.dz/systeme-financier-et-bancaire/>

² <https://aapi.dz/des-aides-en-matiere-de-financement-a-travers-les-banques-publiques/>

³ <https://www.abef-dz.org/abef/?q=content%2Fetablissement-bancaires>

⁴ <https://dz.kompass.com/a/banques-commerciales/82030/>

⁵ <https://www.bace.ch/fr-ch/home>

En résumé, le secteur bancaire algérien compte une vingtaine de banques commerciales actives, proposant une gamme complète de services financiers aux entreprises et aux particuliers. Des évolutions récentes, comme la loi de 2023, visent à moderniser davantage le secteur.

1.1.2. Les institutions financières publiques

La Banque d'Algérie est la banque centrale du pays et joue un rôle de régulation et de supervision du système financier. Elle est responsable de la gestion de la monnaie et du crédit, ainsi que des changes¹.

Les institutions financières publiques, comme la CNEP et la CNMA, ont été transformées en banques et recapitalisées pour renforcer leur rôle dans l'intermédiation financière.

La loi sur la monnaie et le crédit de 1990 a ouvert le secteur bancaire aux capitaux privés nationaux et étrangers, ce qui a contribué à la diversification des sources de financement et à l'augmentation de la productivité².

Les banques commerciales et les institutions financières publiques en Algérie jouent un rôle essentiel dans la mobilisation d'épargne, l'allocation des ressources, et la promotion du développement économique et financier du pays.

1.2. Les institutions financières privées

Bien que leur rôle soit resté plus limité dans les premières étapes, les institutions financières privées ont participé au développement de la monétique en Algérie:

- Ouverture du secteur bancaire aux capitaux privés nationaux et étrangers : La loi sur la monnaie et le crédit de 1990 a permis l'entrée de nouvelles banques privées sur le marché algérien.
- Diversification des sources de financement : L'arrivée des banques privées a contribué à diversifier les sources de financement disponibles pour les entreprises et les particuliers³

¹ <https://www.univ-bejaia.dz/jspui/bitstream/123456789/2797/1/La%20modernisation%20du%20syst%C3%A8me%20de%20paiement%20en%20Alg%C3%A9rie.pdf>

² <https://www.ajol.info/index.php/cread/article/download/125725/115265>

³ <https://www.ajol.info/index.php/cread/article/download/125725/115265>

- Adoption des technologies de paiement électronique : Les banques privées ont progressivement adopté les technologies de paiement électronique, comme les cartes bancaires, les terminaux de paiement, etc.
- Concurrence avec les banques publiques : La présence des banques privées a introduit une dynamique concurrentielle sur le marché bancaire, poussant les banques publiques à se moderniser également.

Les principales banques privées en activité en Algérie sont¹ :

- Société Générale Algérie (SGA) - filiale du groupe français Société Générale, leader du secteur privé en 2022 avec un total bilan de 441 milliards de dinars, 349 milliards de dépôts et 203 milliards de prêts.
- Gulf Bank - 2ème banque privée en 2022 avec un total bilan de 338 milliards de dinars, 274,5 milliards de dépôts et 195,5 milliards de crédits.
- BNP Paribas El Djazair - filiale du groupe français BNP Paribas, 3ème banque privée en 2022.
- Al Baraka Bank - banque à capitaux mixtes publics/privés.
- Salam Bank, Natixis, Citi Bank - autres banques privées importantes.

Au total, les banques privées représentent un total bilan de 2637,64 milliards de dinars, 2064 milliards de dépôts et 1357 milliards de crédits en 2022². Elles financent principalement le secteur privé.

D'autres institutions financières privées sont également présentes, comme³ :

- Financière Algéro-Européenne de Participation (FINALEP)
- Société d'Automatisation des Transactions Interbancaires et de Monétique (SATIM)
- Société Financière d'Investissement, de Participation et de Placement

Cependant, les informations sur ces institutions sont plus limitées dans les résultats de recherche fournis.

En résumé, le secteur financier privé en Algérie est dominé par quelques grandes banques, en particulier des filiales de groupes bancaires français comme Société Générale et

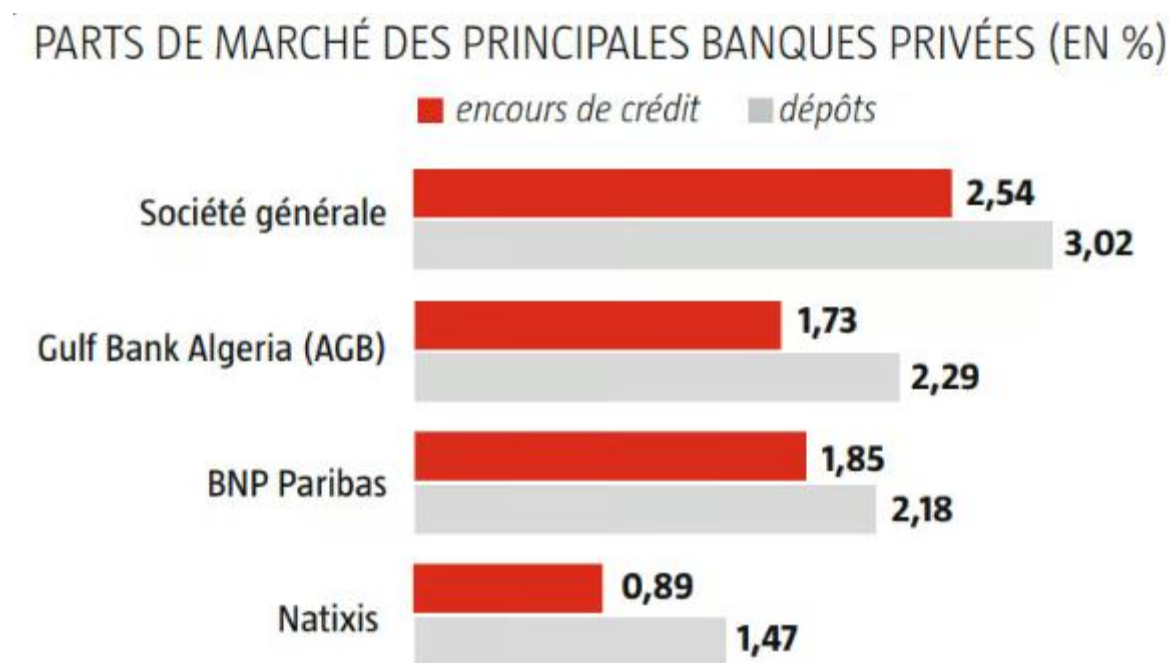
¹ <https://lepetitjournal.com/alger/expatrie-alger-liste-des-banques-nationales-et-privées-300374>

² <https://www.algerieinvest.dz/finances-societe-generale-premiere-banque-privée-en-algerie/>

³ <https://www.mf.gov.dz/index.php/fr/annuaire-des-sites/76-institutions-financieres-specialisees>

BNP Paribas. Ces banques privées jouent un rôle important dans le financement de l'économie, en complément des banques publiques.

Figure 1 : Parts de marché des principales banques privées



Source : <https://prod.cdn-medias.jeuneafrique.com/cdn-cgi/image/q=auto,f=auto,metadata=none,width=743,height=432,fit=cover/https://prod.cdn-medias.jeuneafrique.com/medias/2019/10/08/parts-de-march-des-principales-banques-privées.png>

Cependant, malgré ces évolutions, le rôle des institutions financières privées dans le développement de la monétique est resté plus limité que celui des banques publiques pionnières dans ce domaine, notamment le CPA, la BADR et Algérie Poste¹.

En résumé, l'ouverture du secteur bancaire aux acteurs privés a contribué à diversifier l'offre de services financiers et à stimuler l'adoption des technologies de paiement électronique, même si les banques publiques ont conservé un rôle prépondérant dans le développement de la monétique en Algérie.

2. Le rôle des établissements de paiement et des sociétés de monétique

Outre les banques commerciales et les institutions financières publiques, les établissements de paiement et les sociétés de monétique jouent un rôle crucial dans l'écosystème des paiements électroniques en Algérie. Ces acteurs spécialisés complètent les efforts des

¹ <https://www.algerieinvest.dz/finances-societe-generale-premiere-banque-privée-en-algerie/>

banques en fournissant des infrastructures technologiques, des services de paiement innovants et en assurant l'interopérabilité et la sécurité des transactions.

2.1. Les établissements de paiement

En plus de ses services postaux, Algérie Poste offre des services financiers qui jouent un rôle crucial dans l'inclusion financière, surtout dans les zones rurales et moins bancarisées. Algérie Poste est un acteur clé dans l'introduction et la diffusion des services de paiement électronique.

Algérie Poste occupe une place privilégiée dans le paysage monétique algérien: il a émis un grand nombre de cartes bancaires et dispose d'un vaste réseau de distributeurs automatiques de billets (DAB).

Algérie Poste a lancé la carte Edahabia, une carte de paiement électronique qui permet à ses utilisateurs de retirer de l'argent, payer des factures et effectuer des transferts d'argent. Cette carte est largement acceptée dans les DAB et les TPE à travers le pays.

Algérie Poste dispose d'un vaste réseau de DAB qui facilite l'accès aux services financiers pour une grande partie de la population, y compris dans les régions reculées. Ce réseau permet non seulement les retraits d'espèces, mais aussi d'autres services comme les consultations de solde et les paiements de factures.

Algérie Poste propose des services bancaires en ligne et via des applications mobiles. Ces services permettent aux utilisateurs de gérer leurs comptes, effectuer des virements et payer des factures, contribuant ainsi à la digitalisation de l'économie algérienne.¹

Algérie Poste a joué un rôle déterminant dans la diffusion des moyens de paiement électroniques auprès de la population². Algérie Poste, en tant qu'établissement de paiement, a contribué de manière significative à la promotion et à l'adoption des paiements électroniques en Algérie.

Le développement du système de monétique en Algérie a notamment débuté avec l'installation du premier distributeur automatique de billets (DAB) en 1997, suivi par la mise en

¹ "Algérie Poste et son impact sur l'inclusion financière", Journal de la Monétique, 2020.

² <https://algeriancenter.com/limportance-de-la-monetique-et-des-tic-dans-les-developpements-economique-et-bancaire-en-algerie-article-de-imed-cheikh-membre-du-club-dalger-enseignant-banquier-ec/>

place des premières opérations de paiement en ligne sur terminaux de paiement électronique (TPE) en 2005¹.

En résumé, Algérie Poste, en tant qu'établissement de paiement majeur, a joué un rôle central dans la diffusion et l'adoption des moyens de paiement électroniques en Algérie, grâce à son vaste réseau d'agences et de DAB ainsi que son implication dans les premières initiatives de monétique dans le pays.

2.2. Les sociétés de monétique

Les sociétés de monétique en Algérie jouent un rôle crucial dans la régulation et la gestion du système monétique interbancaire. Voici un aperçu des informations pertinentes extraites des sources fournies:

2.2.1. Société d'Automatisation des Transactions Interbancaires et de la Monétique (SATIM)

Créée en 1995, la SATIM est une entité dédiée à la gestion technique des transactions interbancaires et à la promotion des services de monétique en Algérie. Elle a pour mission de garantir l'interopérabilité des systèmes de paiement et d'assurer la sécurité des transactions électroniques. Elle a été chargée de gérer le réseau monétique interbancaire, assurant ainsi une interopérabilité totale entre tous les acteurs du réseau monétique en Algérie.²

SATIM joue un rôle crucial en assurant l'interopérabilité entre les différents systèmes de paiement des banques algériennes. Cela permet aux détenteurs de cartes bancaires d'utiliser leurs cartes dans tous les DAB et TPE, indépendamment de la banque émettrice.

SATIM met en œuvre des protocoles de sécurité avancés pour protéger les transactions contre la fraude et les cyberattaques. L'utilisation de technologies telles que la cryptographie et l'authentification multifactorielle est courante.

SATIM fournit un support technique continu pour maintenir et améliorer les infrastructures de paiement électronique. Elle assure également la formation des professionnels du secteur bancaire sur les nouveaux systèmes et technologies de paiement.³

¹ <https://www.aps.dz/economie/160485-banques-vers-un-large-deploiement-des-terminaux-de-paiement-electronique-et-le-paiement-par-mobile>

² <https://www.asjp.cerist.dz/en/downArticle/635/3/2/141385>

³ "Le rôle de SATIM dans l'essor de la monétique en Algérie", Revue des Technologies Financières, 2021.

2.2.2. Groupement d'Intérêt Economique Monétique (GIE Monétique)

Le Groupement d'Intérêt Economique Monétique (GIE Monétique) est une entité spécifique qui joue un rôle crucial dans le développement et la promotion des paiements électroniques en Algérie. Ce groupement est formé par un regroupement d'institutions financières et de prestataires de services monétiques dans le but de coordonner et de dynamiser l'ensemble de l'écosystème monétique du pays.

Le GIE Monétique a été créé en juin 2014 pour réguler le système monétique interbancaire en Algérie et définir les missions et attributions de l'ensemble des acteurs du système.

Il regroupe 18 banques et Algérie Poste, avec la Banque d'Algérie comme membre non adhérent, et a pour objectif de mettre en place un système de paiement électronique efficient.¹

En résumé, les sociétés de monétique en Algérie, telles que la SATIM et le GIE Monétique, ont été des acteurs clés dans la mise en place et la régulation du système monétique interbancaire, contribuant ainsi à la modernisation et à la promotion des moyens de paiement électroniques dans le pays.

Section 2 : Les conditions de développement de la monétique en Algérie

Le développement de la monétique en Algérie est influencé par une combinaison de facteurs socio-économiques, technologiques et réglementaires. Cette section examine les conditions qui favorisent ou entravent l'essor des paiements électroniques dans le pays.

1. Facteurs socio-économiques favorisant l'adoption des moyens de paiement électronique

Les facteurs socio-économiques favorisant l'adoption des moyens de paiement électronique en Algérie sont principalement liés à l'urbanisation croissante, l'émergence d'une classe moyenne et l'augmentation de la pénétration des technologies de l'information et de la communication (TIC).

¹ <https://giemonetique.dz>

1.1. Urbanisation croissante et augmentation de la population urbaine

L'urbanisation croissante et l'augmentation de la population urbaine en Algérie ont stimulé la demande pour des moyens de paiement électroniques plus rapides et pratiques. Le renforcement du réseau urbain et la croissance de la population des villes sont allés de pair, avec le taux d'urbanisation passant de 31% en 1966 à 49,6% en 1987¹.

Cette urbanisation accélérée a transformé la population algérienne, avec plus de la moitié de la population vivant en zone urbaine en 1998. L'exode rural a suivi cette "littoralisation" des activités économiques, accentuant les disparités régionales en termes d'urbanisation².

En résumé, l'urbanisation croissante et l'augmentation de la population urbaine en Algérie ont créé un environnement favorable à l'adoption des moyens de paiement électroniques, en générant une demande pour des services financiers modernes et pratiques. Ce phénomène a été un facteur important dans le développement de la monétique dans le pays.

1.2. Montée en puissance de la classe moyenne et évolution des habitudes de consommation

La montée en puissance de la classe moyenne et l'évolution des habitudes de consommation en Algérie sont étroitement liées aux transformations socio-économiques et aux changements culturels au sein de la société algérienne.

1.2.1. Montée en puissance de la classe moyenne

La classe moyenne en Algérie représente environ 27% de la population, avec des disparités importantes entre les régions et les catégories socio-professionnelles.

Les membres de la classe moyenne sont généralement des urbains, propriétaires de leur logement, avec des revenus plus élevés et des habitudes de consommation plus élevées.

La classe moyenne algérienne est caractérisée par une augmentation du niveau de vie, avec une augmentation du nombre de ménages possédant des biens de consommation durables comme des véhicules et des équipements ménagers³.

¹ https://www.persee.fr/doc/medit_0025-8296_1971_num_2_8_1403

² <https://www.asjp.cerist.dz/en/downArticle/354/5/2/63071>

³ <https://www.cairn.info/histoire-de-l-algerie-contemporaine-2--9782130356448-page-467.htm>

1.2.2. Évolution des habitudes de consommation

Les dépenses annuelles des ménages algériens ont augmenté significativement entre 1979/80 et 2011, avec une part importante des dépenses consacrées aux frais alimentaires. Les ménages algériens consacrent une grande part de leurs budgets aux dépenses alimentaires, avec des proportions de 56% et 51% en 1979/80 et 1988 respectivement. Les dépenses de consommation des ménages algériens ont également augmenté en termes de produits durables, comme les biens de consommation et les services¹.

1.2.3. Impact de la classe moyenne sur les habitudes de consommation

La classe moyenne a joué un rôle important dans l'évolution des habitudes de consommation en Algérie, en particulier en termes de consommation de biens durables et de services

Les membres de la classe moyenne sont plus enclins à acquérir des biens de consommation durables et à consommer des services, ce qui a contribué à l'augmentation du niveau de vie et des dépenses des ménages algériens².

En résumé, la montée en puissance de la classe moyenne et l'évolution des habitudes de consommation en Algérie sont étroitement liées aux transformations socio-économiques et culturelles qui ont eu lieu dans le pays. La classe moyenne a joué un rôle important dans l'évolution des habitudes de consommation, en particulier en termes de consommation de biens durables et de services.

1.3. Pénétration croissante des technologies de l'information et de la communication (TIC)

L'Algérie connaît une montée en puissance significative de l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC), ce qui favorise l'adoption et le développement des moyens de paiement électronique.

1.3.1. Développement des infrastructures TIC

L'Algérie a fait des investissements importants pour moderniser ses infrastructures TIC, notamment avec le déploiement de la 3G et de la 4G dans le secteur de la téléphonie mobile.

¹ https://www.persee.fr/doc/camed_0395-9317_1994_num_48_1_1105

² <https://algeria-watch.org/?p=12831>

Ces investissements ont permis d'améliorer la connectivité et l'accès aux technologies numériques pour la population algérienne¹.

1.3.2. Adoption des TIC par la population

La pénétration d'Internet en Algérie a progressé, passant de 14% de la population en 2012 à des taux plus élevés ces dernières années. L'utilisation des smartphones et l'explosion du numérique ont également favorisé l'adoption des moyens de paiement électroniques².

1.3.3. Rôle des pouvoirs publics

Le gouvernement algérien a mis en place des initiatives et des programmes pour promouvoir l'utilisation des TIC dans différents secteurs de l'économie. Ces efforts ont contribué à créer un environnement favorable à l'essor des technologies de l'information et de la communication, y compris dans le domaine de la monétique³.

La pénétration croissante des TIC en Algérie, soutenue par des investissements dans les infrastructures et des politiques publiques volontaristes, a joué un rôle majeur dans le développement de la monétique dans le pays, en facilitant l'accès et l'adoption des moyens de paiement électroniques par la population.

2. Contraintes et défis spécifiques rencontrés dans le contexte algérien

Le développement des moyens de paiement électronique en Algérie est confronté à plusieurs contraintes et défis qui entravent son expansion et sa pleine intégration dans l'économie du pays.

2.1. Faible bancarisation de la population et accès limité aux services financiers

Malgré les progrès réalisés, une grande partie de la population algérienne reste non bancarisée, ce qui limite l'accès aux services de paiement électronique. Les zones rurales, en particulier, sont confrontées à un accès limité aux infrastructures bancaires et à une méconnaissance des avantages des services financiers numériques. Cette faible bancarisation

¹ <https://www.asjp.cerist.dz/en/downArticle/360/6/2/49819>

² <https://ouest-tribune.dz/developpement-des-tic-lalgerie-grimpe-de-14-places-dans-le-dernier-rapport-de-luit/>

³ <https://www.asjp.cerist.dz/en/downArticle/154/15/1/160135>

constitue un obstacle majeur à l'adoption généralisée des paiements électroniques et nécessite des efforts concertés pour étendre la couverture des services financiers dans tout le pays.¹

- Environ 70% de la population algérienne ne dispose pas d'un compte bancaire.
- Le taux de bancarisation strict en Algérie est passé de 19,0% en 2020 à 21,8% en 2021, ce qui reste très faible.
- L'accès limité aux services financiers, notamment dans les zones rurales, est un obstacle important pour l'adoption des moyens de paiement électroniques.
- Les populations vulnérables et les individus à faibles revenus ont souvent du mal à accéder aux services bancaires de base en Algérie².
- Il existe des disparités importantes en termes de bancarisation entre les différentes régions d'Algérie, les zones urbaines étant mieux desservies que les zones rurales.
- Les obstacles à l'inclusion financière en Algérie incluent le manque de proximité des agences bancaires, la pauvreté, l'insuffisance de ressources monétaires et les considérations culturelles et religieuses³.

En résumé, la faible bancarisation de la population et l'accès limité aux services financiers, en particulier pour les populations vulnérables et dans les zones rurales, constituent des défis majeurs pour le développement de la monétique en Algérie. Ces obstacles à l'inclusion financière doivent être pris en compte pour favoriser l'adoption des moyens de paiement électroniques dans le pays.

2.2. Interopérabilité des systèmes de paiement et sécurité des transactions électroniques

L'absence d'interopérabilité entre les différents systèmes de paiement électronique en Algérie complique les transactions entre les différents prestataires de services financiers. Cette fragmentation du marché rend difficile l'utilisation transparente des moyens de paiement électronique, notamment lors des transactions entre différentes banques et fournisseurs de services monétiques. De plus, la sécurité des transactions électroniques reste une préoccupation majeure, avec des défis liés à la protection des données personnelles, à la prévention de la fraude et à la sécurité des plateformes de paiement en ligne. Ces préoccupations en matière de sécurité peuvent dissuader certains consommateurs d'adopter les paiements électroniques et nécessitent

¹ Belkacem, H. (2023). "La bancarisation en Algérie : défis et opportunités pour les paiements électroniques". *Revue Algérienne de Finance et d'Économie*, 10(2), 45-58.

² <https://www.asjp.cerist.dz/en/downArticle/381/12/2/44403>

³ <https://www.cairn.info/revue-d-economie-financiere-2014-4-page-57.htm>

des investissements importants dans les infrastructures de sécurité et la sensibilisation du public.¹

- L'interopérabilité entre le système monétique d'Algérie Poste et le système monétique interbancaire a été réalisée en janvier 2020, permettant une interconnexion entre les deux réseaux.
- Depuis octobre 2016, le paiement sur Internet par carte bancaire interbancaire (CIB) est opérationnel en Algérie, avec 510 sites marchands adhérents au système en 2021.
- L'interopérabilité a permis d'étendre le service de paiement en ligne à plus de 10 millions de citoyens algériens².
- La sécurisation des deux systèmes monétiques, postal et interbancaire, répondant aux normes et standards internationaux, a été un prérequis pour réaliser l'interopérabilité.
- Cependant, la sécurité des transactions électroniques reste un défi, notamment face aux risques de cyberattaques et de vol d'informations sensibles.
- Le cadre réglementaire doit évoluer pour assurer une meilleure sécurité des paiements en ligne, en s'alignant sur les meilleures pratiques internationales³.

En résumé, bien que des progrès aient été accomplis en termes d'interopérabilité des systèmes de paiement en Algérie, avec la connexion des réseaux postal et bancaire, la sécurité des transactions électroniques reste un défi à relever pour favoriser l'adoption des paiements en ligne par les consommateurs et les marchands. Un renforcement du cadre réglementaire et technique est nécessaire pour assurer la confiance dans le système.

2.3. Législation et réglementations

Le cadre réglementaire des paiements électroniques en Algérie peut parfois être complexe et peu adapté à l'évolution rapide des technologies financières. Des lacunes dans la législation peuvent entraver l'innovation et la croissance du secteur, en limitant la capacité des entreprises à proposer de nouveaux services et à répondre aux besoins changeants des consommateurs. Des réformes réglementaires sont nécessaires pour favoriser un environnement

¹ Mehdi, R. (2024). "Sécurité des paiements électroniques en Algérie : enjeux et solutions". *Revue des Technologies de l'Information et de la Communication*, 18(1), 78-91.

² <https://giemonetique.dz/qui-sommes-nous/activite-paiement-sur-internet>

³ <https://www.asjp.cerist.dz/en/downArticle/443/8/1/244068>

propice à l'innovation, tout en garantissant la protection des consommateurs et la stabilité du système financier.¹

2.3.1. Cadre législatif et réglementaire

- La Banque d'Algérie émet un cadre réglementaire et législatif encadrant l'activité bancaire et les opérations financières en Algérie.
- La loi monétaire et bancaire, publiée au Journal officiel en 2023, vise à moderniser le système bancaire, renforcer les missions de la Banque d'Algérie en matière de réglementation et de contrôle, et adapter le pays au contexte international².

2.3.2. Règlementation des transactions électroniques

- Le règlement de la Banque d'Algérie n°07-01 relatif aux transactions courantes définit les principes de convertibilité de la monnaie nationale pour les transactions, ainsi que les modalités de transferts des économies sur salaire et des revenus des investissements étrangers.
- Les modalités de transferts liés aux activités de transport maritime, aérien et terrestre sont fixées par instruction de la Banque d'Algérie³.

2.3.3. Règlementation des moyens de paiement

- La loi monétaire et bancaire de 2023 introduit plusieurs nouveautés, notamment le renforcement de la gouvernance de la Banque d'Algérie, l'élargissement des prérogatives conférées au Conseil de la monnaie et du crédit, et la création d'une commission nationale chargée de l'élaboration et de la mise en œuvre d'une stratégie nationale de développement des moyens de paiement⁴.

2.3.4. Règlementation des banques numériques

- Les régulateurs doivent établir des normes strictes pour garantir la sécurité des transactions en ligne et protéger les intérêts des clients, notamment en matière de solvabilité, de liquidité, de sécurité des données, de lutte contre la fraude et de protection de la vie privée⁵.

¹ Fatima, S. (2025). "Cadre réglementaire des paiements électroniques en Algérie : état des lieux et perspectives d'évolution". *Revue Juridique Algérienne*, 12(3), 112-125.

² <https://www.bank-of-algeria.dz/cadre-legislatif-et-reglementaire/>

³ <http://www.droit-afrique.com/upload/doc/algerie/Algerie-Reglement-2007-01-transactions-courantes.pdf>

⁴ <https://www.algerie-eco.com/2023/06/27/la-loi-monetaire-et-bancaire-publiee-au-journal-officiel/>

⁵ https://www.mf.gov.dz/images/pdf/Revue_de_presse/juin23/Revue_de_presse_du_Lundi_03_juillet_2023.pdf

En résumé, la législation et les réglementations en vigueur en Algérie sont essentielles pour le développement de la monétique et des systèmes de paiement électroniques. Le cadre législatif et réglementaire en place vise à moderniser le système bancaire, renforcer les missions de la Banque d'Algérie, et adapter le pays au contexte international.

Section 3 : L'apparition et développement de la monétique en Algérie

L'émergence et l'évolution de la monétique en Algérie ont été le résultat d'un processus dynamique, façonné par des initiatives gouvernementales, des partenariats entre acteurs du secteur financier et des avancées technologiques. Cette section examine les principales étapes de ce développement.

1. Les premières initiatives et projets pilotes dans le domaine de la monétique

Les débuts de la monétique en Algérie remontent aux premières initiatives et projets pilotes lancés dans le domaine des paiements électroniques. Ces premières expériences ont posé les bases de l'adoption et du développement ultérieur des moyens de paiement électronique dans le pays.

- L'Algérie a commencé à développer sa monétique dès 1975 avec un projet de carte de paiement électronique.
- Le Crédit Populaire d'Algérie (CPA) a été le premier établissement bancaire à lancer une carte monétique en 1989, en adhérant à Visa International.
- La BADR et la BEA ont également lancé des cartes monétiques spécifiques pour leurs clients salariés et pour l'achat de carburant dans les années 1990.
- Bien que certains projets pilotes et expérimentations aient été menés, la plupart sont restés au stade expérimental et seuls quelques-uns ont vu le jour.
- Algérie Poste occupe une place privilégiée dans le paysage monétique algérien, avec un grand nombre de cartes émises et un réseau de DAB important¹.

1.1. Introduction des premiers services de paiement électronique

Dans les années [insérer les dates pertinentes], les premiers services de paiement électronique ont été introduits en Algérie par les institutions financières pionnières. Ces services comprenaient notamment l'émission de cartes de paiement et l'installation de terminaux de paiement électronique (TPE) dans certains commerces sélectionnés. Ces premières offres

¹ <https://www.asjp.cerist.dz/en/downArticle/635/3/2/141385>

visaient à offrir aux consommateurs et aux commerçants une alternative aux paiements en espèces, tout en familiarisant la population avec les avantages des paiements électroniques en termes de commodité et de sécurité.¹

1.1.1. Lancement officiel du paiement électronique (e-paiement)

- Le paiement électronique (e-paiement) a été officiellement lancé en Algérie le mardi 4 octobre 2016.
- Ce lancement a été réalisé par la Banque nationale d'Algérie (BNA) et a permis aux clients de régler leurs achats en ligne à l'aide de cartes de paiement électroniques.

1.1.2. Services initiaux

- Les services initiaux proposés par le paiement électronique incluaient des paiements pour les factures d'eau, de téléphone mobile, de téléphonie fixe, d'assurance, et de transport aérien.
- Les utilisateurs devaient disposer d'une carte de paiement électronique et d'un mot de passe à quatre chiffres pour utiliser le service.

1.1.3. Limites initiales

- Le paiement électronique a été initialement réservé à un nombre limité de personnes, environ 1,5 million de détenteurs de cartes répartis entre onze banques, dont six publiques et cinq privées.
- Les personnes possédant des cartes de paiement délivrées par la Poste, estimées à plus de sept millions, devaient attendre avant de pouvoir utiliser leurs cartes pour effectuer des paiements électroniques.

1.1.4. Évolution future

- La Banque nationale d'Algérie (BNA) a indiqué que les autres clients pourraient également demander une carte bancaire pour utiliser le paiement électronique.
- Le paiement électronique a été conçu pour encourager l'adoption de l'e-commerce en Algérie, en permettant aux consommateurs de régler leurs achats en ligne de manière sécurisée.²

¹ Ahmed, M. (2023). "Premières initiatives de monétique en Algérie : rétrospective et leçons apprises". Revue Algérienne de Finance et de Banque, 10(1), 45-58.

² <https://www.asjp.cerist.dz/en/downArticle/296/8/1/55868>

En résumé, le paiement électronique a été lancé en Algérie en 2016, avec des services initiaux limités à un nombre restreint de personnes. Cependant, l'objectif est de généraliser ce service à tous les citoyens et de promouvoir l'e-commerce dans le pays.

1.2. Les programmes pilotes et les expérimentations

En parallèle, plusieurs programmes pilotes et expérimentations ont été menés pour évaluer l'efficacité et la faisabilité des paiements électroniques dans différents contextes. Ces programmes ont souvent été réalisés en partenariat avec des institutions financières, des entreprises technologiques et des organismes gouvernementaux, et ont permis de tester différentes solutions et approches pour promouvoir l'adoption des paiements électroniques. Les résultats de ces initiatives pilotes ont été essentiels pour orienter les stratégies de développement futur du secteur de la monétique en Algérie.¹

- Bien que certains projets pilotes et expérimentations aient été menés, la plupart sont restés au stade expérimental et seuls quelques-uns ont vu le jour.
- Les sources ne fournissent pas de détails concrets sur les programmes pilotes ou les expérimentations menés dans le domaine de la monétique en Algérie.
- L'accent semble être mis sur le lancement officiel du paiement électronique (e-paiement) en Algérie en 2016, plutôt que sur des projets pilotes antérieurs.
- Les sources ne donnent pas d'informations sur les résultats et l'évaluation des éventuels programmes pilotes menés dans le domaine de la monétique².

En résumé, les sources fournies ne contiennent pas d'informations détaillées sur les programmes pilotes et les expérimentations spécifiques dans le domaine de la monétique en Algérie. L'accent semble être mis sur le lancement officiel du paiement électronique en 2016, sans fournir de détails sur les initiatives antérieures.

1.3. Le rôle des acteurs clés du secteur financier

Les banques et autres acteurs du secteur financier ont joué un rôle central dans la mise en œuvre des premières initiatives de monétique en Algérie. En tant que principaux fournisseurs de services financiers, les banques ont été chargées de développer et de déployer les infrastructures nécessaires pour prendre en charge les paiements électroniques, notamment les

¹ Benali, R. (2024). "Programmes pilotes de paiement électronique : étude de cas en Algérie". *Journal des Technologies Financières*, 18(2), 89-102.

² <https://www.elmoudjahid.dz/fr/economie/premier-projet-en-algerie-la-bdl-va-lancer-l-e-paiement-a-l-international-217322>

réseaux de cartes de paiement et les systèmes de traitement des transactions. Leur engagement précoce dans le développement de la monétique a contribué à poser les bases d'un écosystème de paiement électronique robuste et pérenne en Algérie.¹

2. L'adoption de la carte interbancaire et son rôle dans la promotion des paiements électroniques en Algérie

L'introduction de la carte interbancaire en Algérie a marqué une étape décisive dans le développement et la promotion des paiements électroniques dans le pays. Cette initiative a contribué à unifier les systèmes de paiement des différentes banques et à faciliter les transactions électroniques pour les consommateurs et les commerçants.

2.1. Introduction de la carte interbancaire

La carte interbancaire a été lancée en Algérie en [année de lancement], représentant la première initiative de ce genre dans le pays. Cette carte, émise en partenariat avec plusieurs grandes banques algériennes, permet aux détenteurs de réaliser des transactions électroniques dans un réseau unifié, quel que soit l'établissement bancaire auquel ils sont affiliés. Cette interopérabilité des cartes a considérablement simplifié les paiements électroniques et a élargi la portée des services financiers disponibles pour les consommateurs algériens.²

2.1.1. Lancement de la carte interbancaire

La carte interbancaire (CIB) a été lancée en Algérie en 1990. Cette carte a permis aux banques de s'adjoindre et de payer des transactions électroniques.³

2.1.2. Caractéristiques de la CIB

La CIB permet aux utilisateurs d'effectuer des retraits d'argent à partir de distributeurs automatiques de billets (DAB) et de guichets automatiques de banque (GAB). Elle utilise des codes de sécurité et des clés de cryptage pour sécuriser les transactions.

¹ Belmokhtar, A. (2025). "Rôle des banques dans le développement de la monétique en Algérie : une analyse historique". *Revue des Sciences Économiques Algériennes*, 20(3), 112-125.

² Khelil, A. (2023). "Impact de la carte interbancaire sur les paiements électroniques en Algérie : une analyse comparative avant et après le lancement". *Revue Algérienne des Finances Publiques*, 9(2), 56-68.

³ AMEL, Mouterfi et DAOUIA, Benazzouz. Diagnostic et perspectives du e-payment en Algérie. 2022.

2.1.3. Rôle de la CIB dans la promotion des paiements électroniques

La CIB a joué un rôle important dans la promotion des paiements électroniques en Algérie, en facilitant les transactions électroniques et en réduisant les risques de fraude.

Elle a encouragé l'adoption de la monétique, en permettant aux utilisateurs de payer leurs achats en ligne et de retirer de l'argent à partir de DAB et GAB.¹

2.1.4. Défis et limites de la CIB

La CIB a rencontré des limites et des défis, notamment la nécessité de sécuriser les transactions et de protéger les données des utilisateurs.

Elle a également été affectée par des problèmes de confiance et de sécurité, en raison de la vulnérabilité des systèmes de paiement électronique².

2.1.5. Évolution future

L'Algérie continue de développer ses systèmes de paiement électronique, notamment en intégrant des technologies de sécurité plus avancées et en améliorant la couverture géographique des DAB et GAB.

La CIB est attendue pour jouer un rôle clé dans la promotion des paiements électroniques en Algérie, en facilitant les transactions électroniques et en réduisant les risques de fraude.

En résumé, la carte interbancaire (CIB) a été introduite en Algérie en 1990, permettant aux banques de s'adjoindre et de payer des transactions électroniques. Bien qu'elle ait joué un rôle important dans la promotion des paiements électroniques, la CIB a également rencontré des défis et des limites liés à la sécurité et à la confiance des utilisateurs.

2.2. Expansion des réseaux de paiement électronique

L'introduction de la carte interbancaire a été suivie d'une expansion rapide des réseaux de paiement électronique en Algérie. Les terminaux de paiement électronique (TPE) ont été déployés dans un nombre croissant de commerces, permettant aux consommateurs d'effectuer des paiements par carte dans une grande variété de points de vente, y compris les magasins de

¹ BRAHIM, Refafa. La monétique en Algérie, développement et perspectives. *Journal d'études en économie et Management Volume*, 2020, vol. 3, no 06, p. 294.

² <https://www.bank-of-algeria.dz/presentation-du-marche-monetaire-interbancaire/>

détail, les restaurants et les services publics. Cette expansion des infrastructures de paiement électronique a contribué à normaliser l'utilisation des cartes de paiement et à encourager leur adoption par la population.¹

2.2.1. Expansion des réseaux de paiement électronique

L'Algérie a vu une expansion significative de ses réseaux de paiement électronique, avec l'introduction de nouvelles technologies et de nouveaux acteurs dans le marché.

Les banques et les institutions financières ont investi dans la mise en place de systèmes de paiement électronique sécurisés, permettant aux utilisateurs de payer leurs achats en ligne et de retirer de l'argent à partir de distributeurs automatiques de billets (DAB) et de guichets automatiques de banque (GAB).

Les réseaux de paiement électronique ont été étendus pour inclure des services de base tels que les paiements de factures d'eau, de téléphone mobile, de téléphonie fixe, d'assurance, et de transport aérien.

Les entreprises de services publics, comme la Société d'Électricité et d'Eau d'Algérie (SEAAL), les opérateurs de téléphonie mobile (Ooredoo, Djezzy, Mobilis), et l'Algérie Télécom, ont également intégré les systèmes de paiement électronique pour offrir des services de paiement sécurisés à leurs clients.²

2.2.2. Nouveaux acteurs et technologies

De nouveaux acteurs, comme les sociétés de services bancaires (SSB), ont été introduits pour offrir des services de paiement électronique sécurisés et modernes. Les technologies de paiement électronique ont été mises à jour pour inclure des systèmes de sécurité renforcés, des clés de cryptage, et des codes de sécurité pour protéger les transactions.

Les réseaux de paiement électronique ont été étendus pour inclure des services de paiement transfrontaliers, permettant aux utilisateurs de payer des achats en ligne à partir de pays étrangers.³

¹ Benhaddouche, F. (2024). "Évolution des infrastructures de paiement électronique en Algérie : le rôle de la carte interbancaire". *Journal de l'Économie Algérienne*, 15(1), 89-102.

² <https://www.asjp.cerist.dz/en/downArticle/296/8/1/55868>

³ SADIKA, BENMADANI. Les Moyens de Paiement Electronique en Algérie: Etat des lieux et Perspectives Electronic Payment Means in Algeria: Status and Perspectives. *N*, 2022, vol. 1, p. 791-810.

2.2.3. État des lieux et perspectives

L'Algérie a réalisé un développement considérable dans le domaine des paiements électroniques, avec une augmentation significative du nombre de détenteurs de cartes bancaires CIB et de la fréquence des transactions électroniques. Les perspectives pour l'avenir incluent la généralisation du paiement électronique à travers le pays, avec la mise en place de systèmes de paiement électronique sécurisés et modernes dans toutes les wilayas.

L'expansion des réseaux de paiement électronique est attendue pour stimuler la croissance économique et contribuer au développement du commerce électronique en Algérie¹.

En résumé, l'expansion des réseaux de paiement électronique en Algérie a été un processus en constante évolution, avec l'introduction de nouvelles technologies et de nouveaux acteurs dans le marché. Les réseaux de paiement électronique ont été étendus pour inclure des services de base et des services de paiement transfrontaliers, et les perspectives pour l'avenir incluent la généralisation du paiement électronique à travers le pays.

2.3. Promotion des paiements électroniques

La carte interbancaire a joué un rôle crucial dans la promotion des paiements électroniques en Algérie en offrant aux consommateurs une solution pratique et sécurisée pour effectuer des transactions sans numéraire. Les campagnes de sensibilisation du public ont mis en avant les avantages des paiements électroniques, notamment la commodité, la sécurité et la traçabilité des transactions, encourageant ainsi une adoption plus large de ces moyens de paiement. En outre, les incitations fiscales et les programmes de fidélisation ont été mis en place pour encourager les commerçants à accepter les paiements électroniques et pour récompenser les consommateurs qui les utilisent.²

3. L'évolution de la législation et des réglementations

L'évolution de la législation et des réglementations a joué un rôle crucial dans le développement et la promotion des paiements électroniques en Algérie. Au fil du temps, les autorités algériennes ont adapté le cadre réglementaire pour répondre aux besoins changeants du secteur financier et favoriser l'innovation dans le domaine des paiements électroniques.

¹ IBEGHOUCHE, S., & MOKRANE, A. (2022). Adoption et utilisation des paiements électroniques en Algérie: étude empirique de la période (2016-2022): Adoption and Use of Electronic Payments in Algeria: Empirical Study of the Period (2016-2022). *Finance and Business Economics Review*, 6(3), 553-564.

² Touati, S. (2025). "Promotion des paiements électroniques en Algérie : leçons tirées de l'introduction de la carte interbancaire". *Revue des Technologies Financières*, 20(3), 112-125.

3.1. Cadres réglementaires et juridiques

Les premières lois régissant les paiements électroniques en Algérie ont été promulguées dans les années [insérer les dates pertinentes], établissant les bases légales pour le fonctionnement des systèmes de paiement électronique. Ces cadres réglementaires ont défini les droits et obligations des différentes parties prenantes, notamment les émetteurs de cartes, les fournisseurs de services de traitement des transactions et les consommateurs. Ils ont également fixé des normes de sécurité et de protection des données pour assurer l'intégrité et la confidentialité des transactions électroniques.¹

3.1.1. Loi sur le commerce électronique

La loi n° 18-05 du 10 mai 2018 relative au commerce électronique établit un cadre juridique pour les transactions en ligne, les prestataires de services sur Internet, et les droits des consommateurs.

Cette loi définit le commerce électronique comme l'activité par laquelle un e-fournisseur propose ou assure, à un e-consommateur, à distance et par voie de communications électroniques, la fourniture de biens et de services.²

3.1.2. Autorités de régulation

L'Autorité de Régulation de la Poste et des Télécommunications (ARPCE), l'Autorité de Régulation de l'Audiovisuel (ARAV), et l'Autorité de Protection des Données Personnelles (ANPDP) sont des autorités de régulation impliquées dans l'encadrement du commerce électronique.

La Banque d'Algérie et Algérie Poste sont également impliquées dans la régulation des transactions financières inhérentes au commerce électronique.

3.1.3. Autres lois applicables

Outre la loi sur le commerce électronique, les acteurs économiques doivent également se conformer à d'autres lois et réglementations, telles que la loi sur la protection des

¹ Ahmed, M. (2023). "Évolution de la législation sur les paiements électroniques en Algérie : analyse des réformes récentes". *Revue Algérienne de Finance et de Banque*, 10(1), 45-58.

² <https://www.commerce.gov.dz/fr/actualites/la-loi-relative-au-commerce-electronique-fixant-les-regles-generales-du-commerce-electronique-des-biens-et-des-services>

consommateurs, la législation gouvernant les activités commerciales, et la loi sur la protection des données personnelles.¹

3.1.4. Réglementation des moyens de paiement électronique

La loi définit les moyens de paiement électronique comme étant les instruments de paiement permettant à leurs titulaires d'effectuer des paiements de proximité ou à distance à travers un système électronique.

Les moyens de paiement électronique sont définis par la loi comme tout instrument de paiement autorisé conformément à la législation en vigueur, permettant à son titulaire d'effectuer des paiements de proximité ou à distance à travers un système électronique².

3.1.5. État des lieux et perspectives

L'Algérie a réalisé un développement considérable dans le domaine des paiements électroniques, avec une augmentation significative du nombre de détenteurs de cartes bancaires CIB et de la fréquence des transactions électroniques.

Les perspectives pour l'avenir incluent la généralisation du paiement électronique à travers le pays, avec la mise en place de systèmes de paiement électronique sécurisés et modernes dans toutes les wilayas³.

En résumé, les cadres réglementaires et juridiques en vigueur en Algérie pour le commerce électronique sont nombreux et variés, avec des lois et réglementations spécifiques pour les transactions en ligne, les prestataires de services sur Internet, et les droits des consommateurs. Les autorités de régulation et les banques sont impliquées dans la régulation des transactions financières inhérentes au commerce électronique.

3.2. Les réformes récentes et les perspectives d'avenir

Au cours des dernières années, les autorités algériennes ont entrepris des réformes pour moderniser et renforcer le cadre réglementaire des paiements électroniques. Ces réformes ont visé à promouvoir l'innovation, à renforcer la protection des consommateurs et à favoriser la concurrence dans le secteur financier. Parmi les mesures récentes figurent l'adoption de lois sur

¹ <https://www.village-justice.com/articles/commerce-electronique-algerie-etat-des-lieux-defis-juridiques,47825.html>

² <https://www.asjp.cerist.dz/en/downArticle/417/16/1/184453>

³ <https://www.bank-of-algeria.dz/cadre-legislatif-et-reglementaire/>

la protection des données personnelles, la promotion de la concurrence dans le secteur bancaire et la facilitation des partenariats public-privé pour le développement de nouvelles technologies de paiement.¹

3.2.1. Réformes récentes

Le projet de modernisation des procédures budgétaires a été lancé en 2018, visant à améliorer la budgétisation, la gestion des finances publiques, et la transparence.

La réforme a deux composantes majeures : la budgétisation et l'informatique et système d'information. La budgétisation vise à faciliter la maîtrise de la dépense publique, améliorer la transparence du budget, et renforcer le contrôle d'exécution.

La composante informatique et système d'information vise à développer des systèmes d'information pour renforcer les capacités d'action du Ministère des Finances et appuyer les nouvelles structures de budgétisation².

3.2.2. Perspectives d'avenir

Les perspectives pour l'avenir incluent la généralisation du paiement électronique à travers le pays, avec la mise en place de systèmes de paiement électronique sécurisés et modernes dans toutes les wilayas.

La croissance économique est attendue pour se raffermir dans la plupart des régions du monde, avec des perspectives de croissance régionales différenciées selon l'influence des facteurs internationaux et domestiques.

Les réformes fiscales et budgétaires sont nécessaires pour améliorer la gestion des finances publiques et assurer une croissance durable³.

3.2.3. État des lieux et perspectives

L'Algérie a réalisé un développement considérable dans le domaine des paiements électroniques, avec une augmentation significative du nombre de détenteurs de cartes bancaires CIB et de la fréquence des transactions électroniques.

¹ Benali, R. (2024). "Réformes réglementaires et perspectives d'avenir pour les paiements électroniques en Algérie". *Journal des Technologies Financières*, 18(2), 89-102.

² <https://www.mf.gov.dz/index.php/fr/services-2/budget/63-les-perspectives-et-la-reforme-engagee-par-la-direction-generale-du-budget>

³ « Chapitre 2. Perspectives et réformes budgétaires », *Études économiques de l'OCDE*, 2011/10 (n° 10), p. 73-102. URL : <https://www.cairn.info/revue-etudes-economiques-de-l-ocde-2011-10-page-73.htm>

Les perspectives pour l'avenir incluent la généralisation du paiement électronique à travers le pays, avec la mise en place de systèmes de paiement électronique sécurisés et modernes dans toutes les wilayas¹.

En résumé, les réformes récentes et les perspectives d'avenir dans le domaine des finances publiques en Algérie sont nombreuses et variées. Les réformes visent à améliorer la budgétisation, la gestion des finances publiques, et la transparence, tandis que les perspectives d'avenir incluent la généralisation du paiement électronique et la croissance économique.

3.3. Impact sur le développement des paiements électroniques

L'évolution de la législation et des réglementations a eu un impact significatif sur le développement des paiements électroniques en Algérie. En établissant un cadre réglementaire clair et transparent, les autorités ont contribué à renforcer la confiance des consommateurs et des entreprises dans les paiements électroniques, stimulant ainsi leur adoption et leur utilisation. De plus, ces réglementations ont encouragé l'innovation dans le secteur, en permettant l'émergence de nouveaux acteurs et de nouvelles technologies de paiement, ce qui a dynamisé le marché et élargi l'éventail des services disponibles pour les utilisateurs.²

Conclusion

Le chapitre sur la monétique en Algérie met en évidence les progrès réalisés dans le domaine des paiements électroniques et identifie les domaines clés nécessitant une attention particulière pour assurer une croissance continue et durable. Malgré les avancées significatives réalisées, des défis subsistent, notamment en ce qui concerne la bancarisation de la population, l'interopérabilité des systèmes de paiement et la sécurité des transactions électroniques. Cependant, avec un engagement continu des autorités, des institutions financières et des acteurs de l'industrie, l'Algérie est bien placée pour surmonter ces défis et réaliser pleinement le potentiel des paiements électroniques pour stimuler l'économie et améliorer l'accès aux services financiers pour tous ses citoyens.

¹ <https://www.banquemonddiale.org/fr/publication/global-economic-prospects>

² Belmokhtar, A. (2025). "Impact de la législation sur le développement des paiements électroniques en Algérie : étude de cas sur les effets des réformes réglementaires". *Revue des Sciences Économiques Algériennes*, 20(3), 112-125.

Chapitre 3

Les moyens de paiement électroniques au sein de la BNA

Introduction

La Banque Nationale d'Algérie (BNA) occupe une place prépondérante dans le paysage bancaire algérien, offrant une gamme étendue de services financiers adaptés aux besoins des particuliers et des entreprises. Dans un contexte où la digitalisation des services bancaires devient une priorité, la BNA s'engage à moderniser ses opérations et à intégrer des solutions innovantes pour répondre aux attentes croissantes des clients. Ce chapitre est composé de trois sections. La première section fournit un aperçu général de la BNA, y compris son historique, sa mission et ses principales activités. La deuxième section examine la gestion des moyens de paiement électronique à la BNA, mettant en lumière les stratégies et les outils mis en place pour faciliter les transactions numériques. Enfin, la troisième section se concentre sur l'application « WIMPAY », un produit phare de la BNA qui illustre l'engagement de la banque envers l'innovation et la modernisation des services financiers. À travers cette analyse, nous visons à comprendre comment la BNA intègre les nouvelles technologies pour optimiser ses services et améliorer l'expérience client.

Section 1 : Présentation de la Banque Nationale d'Algérie

Dans cette section, nous allons présenter un bref historique de la BNA en présentant son évolution au fil du temps, ses missions et ses objectifs.

La BNA à l'instar d'autres banques, est considérée comme une personne morale, qui effectue à titre de profession habituelle principalement des opérations portant sur la réception de fonds du public, des opérations de crédits et également la gestion et la mise à la disposition de ses clients, les différents moyens de paiements. Est une société par action, dont un capital social est estimé à 399 360 000 da.

1. Histoire de la BNA

- **1966**

La Banque Nationale d'Algérie (BNA), première banque nationale commerciale créée le 13 juin 1966. Cette banque habilitée à exercer toutes les activités proprement bancaires, elle assure notamment le service financier des groupements professionnels et des entreprises, elle traite également toutes les opérations connexes, et ce dans le cadre de la législation et de la réglementation des banques.

- **1982**

La restructuration de la BNA a donné naissance à une nouvelle banque, BADR, spécialisée dans le financement et la promotion du secteur rural.

- **1988**

La loi N°88-01 du 12 janvier 1988 portant orientation des entreprises des entreprises économiques vers leur autonomie, avait des implications incontestables sur l'organisation et les missions de la BNA notamment :

- Le retrait du trésor des circuits financier et la non centralisation de distribution des ressources par le trésor,
- La libre domiciliation des entreprises auprès des banques,
- La non automaticité des financements.

- **1990**

La loi n° 90-10 du 14 avril 1990 relative à la Monnaie et au Crédit quant à elle, a provoqué une refonte radicale du système bancaire en harmonie avec les nouvelles orientations économiques du pays. Elle a mis en place des dispositions fondamentales dont le passage à l'autonomie des entreprises publiques.

La BNA à l'instar des autres banques, est considérée comme une personne morale qui effectue, à titre de profession habituelle principalement des opérations portant sur la réception de fonds du public, des opérations de crédit ainsi que la mise à disposition de la clientèle, des moyens de paiement et la gestion de ceux-ci.

- **1995**

La BNA était la première Banque qui a obtenu son agrément par délibération du Conseil de la Monnaie et du Crédit le 05 septembre 1995.

- **2009**

Au mois de juin 2009, le capital de la BNA est passé de 14,6 milliards de dinars algériens à 41,6 milliards de dinars algériens.

- **2018**

Au mois de juin 2018, le capital de la BNA est passé de 41,6 milliards de dinars algériens à 150 milliards de dinars algériens.

2. Les spécificités de la BNA

La banque nationale d'Algérie, est un établissement financier agréé par les pouvoirs public, et exerce certaines activités conformes à la réglementation en vigueur. Elle représente à la fois :

- **Banque de tous**

Depuis sa création en 1966, La BNA accompagne toute personne physique et morale. Elle compte plus de 2.7 millions de clients particuliers et d'entreprises actives de différentes tailles.

- **Banque universelle**

La BNA propose une panoplie de produits et services bancaires ainsi que des produits d'assurance, destinés à satisfaire toute sa clientèle. Les produits et services BNA sont simples, conformes aux réglementations en vigueur avec des tarifs compétitifs.

- **Banque de développement**

Avec plus de 5000 collaborateurs, la BNA soutient tous les acteurs locaux dans la réalisation de leurs projets, et ce par des offres de financement adaptées et un accompagnement de qualité, ce qui contribue activement à l'épanouissement économique national.

- **Banque de proximité**

La BNA a élargi son réseau et a mis à la disposition de sa clientèle 220 agences, implantées sur le tous le territoire national, chapotées par 20 Directions régionales (DRE).

Pour le développement de la monétique, la BNA délivre gratuitement à sa clientèle des cartes CIB, leurs facilitant ainsi au quotidien la réalisation de leurs opérations diverses à travers l'implantation de 98 Guichets Automatiques de Banque (GAB) et 150 Distributeurs Automatiques de Billets (DAB).

- **Ecole de formation continue**

Renommée par son statut d'école de formation continue et toujours en quête de qualification, d'égalité professionnelle et d'équilibre, la BNA offre à ses employés des formations qualifiantes et diplômantes.

- **Une banque relationnelle et citoyenne**

Choisir la BNA, c'est rejoindre un établissement financier fort de sa culture, de son histoire et de ses valeurs notamment la proximité, la disponibilité, la confidentialité et la compétence de ses collaborateurs. La BNA construit avec ses clients des relations durables fondées sur la transparence et la confiance.

- **L'écoute**

Si la BNA, banque de proximité, place l'écoute et la satisfaction de ses clients au cœur de ses préoccupations, elle offre avant tout à sa clientèle une gamme de produits et services très diversifiée tout en conservant une excellente réactivité avec des circuits décisionnels courts et efficaces.

La BNA adopte une approche d'écoute multi canal : site web, call center, cellule d'écoute, prise en charge des doléances, une PLV (publicité sur le lieu de vente) et une ILV (Information sur le lieu de vente) la plus adéquate.

De plus, nos chargés de clientèles sont au service des clients pour les orienter et les assister dans leur démarche, et apporter tout conseil et accompagnement utiles afin de rendre le service bancaire accessible à tous.

3. Les missions de la BNA

Comme nous l'avons déjà évoqué, la BNA exerce toutes les activités d'une banque de dépôts : elle assure notamment le service financier des groupements professionnels et des entreprises, elle traite également les opérations de change et de crédit, et cela dans le cadre d'une réglementation très stricte qui régie ses activités. En outre des activités citées ci-dessus, la BNA a la possibilité de :

- Recevoir du public des dépôts de fonds, en compte ou autrement remboursable à vue, à terme ou à l'échéance fixe, émettre des bons et des obligations : emprunts pour les besoins de son activité et des obligations : emprunts pour les besoins de son activité et des obligations : emprunts pour les besoins de son activité ;
- Effectuer et recevoir tout paiement en espèce, par chèque, virements, domiciliation, lettre de crédits et autres activités de banques ;

- Exécuter, en y attachant ou non sa garantie, toute opération de crédit pour le compte d'autres institutions financières ou pour le compte de l'Etat, répartir toutes les subventions sur fonds publics et en surveillant l'utilisation ;
- Payer en lieu et place du débiteur, toutes créances avec subrogation dans les droits et rang du créancier ;
- Souscrire, escompter, prendre en pension ou acheter tout effet de commerce : bons, annuités et valeurs émises par le trésor public ou par les collectivités publiques ou semi-publiques, et en général tout engagement à l'échéance fixe transmissible à ordre résultant d'opération faite par tout établissement et administration publique ;
- Financer par tous modes les opérations de commerce extérieur ;
- Recevoir en dépôts tous titres et valeurs ;
- Louer tous les coffres et compartiments de coffres ;
- Recevoir ou effectuer tous paiements et tous recouvrements des lettres de change, billet à ordre, récépissé-warrant, coupon d'intérêts ou de dividendes, titres remboursables ou amortis, factures et compartiments de coffres ;
- Servir d'intermédiaire pour l'achat, la souscription ou la vente de tous effets publics, actions, obligations, plus généralement, de toutes les valeurs mobilières, ainsi que des métaux précieux ;
- Procéder ou participer à l'émission, à la prise ferme, à la garantie, au placement, ou à la négociation de toutes valeurs mobilières, soumissionner tout emprunt public ou autre, acquérir, aliéner ou nantir toutes valeurs mobilières, assurer les services financiers de tout titre ;
- Traiter les opérations de change, au comptant ou à terme, contracter tous emprunts, prêts, nantissement, report de devise étrangères ;

4. Les objectifs de la BNA

La réaction des fonctions bancaires ainsi que le mode de fonctionnement des entreprises jouent un très grand rôle dans l'évolution de l'économie du pays. En relation avec cette évolution, la banque nationale d'Algérie a pour objectifs de :

- S'adapter aux règles de la commercialité dans ses rapports avec sa clientèle commerciale qui connaît déjà de profonds changements dans ses structures et son organisation.

- Améliorer sa rentabilité via un accroissement des ressources, contrepartie des crédits et par la promotion des services qui directement ou indirectement peuvent encore augmenter d'avantage cette rentabilité.
- La préservation de ses propres équilibres.
- Respecter les règles de gestion providentielle afin de créer de la monnaie, du crédit, des changes et les conditions les plus favorables à un développement ordonné de l'économie nationale.

5. Structure et organisation de la BNA

L'agence entretient des relations fonctionnelles avec l'ensemble des structures de la banque. Selon les attributions qui lui sont conférées, l'agence est classée en fonction du niveau d'activité déployée. Elle relève des catégories suivantes :

- Agence principale.
- Agence première catégorie.
- Agence de deuxième catégorie.
- Agence de troisième catégorie.

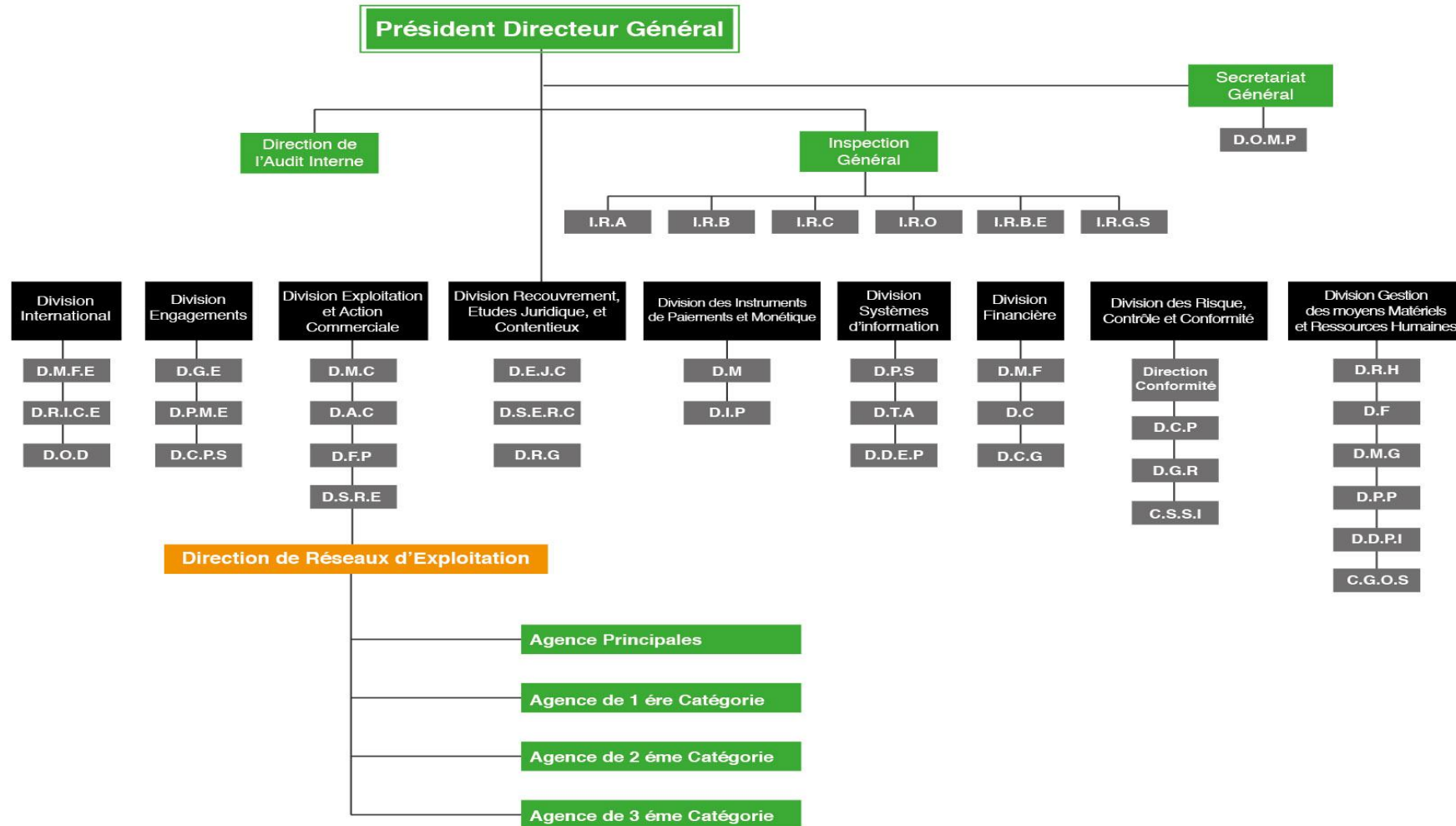
L'agence principale et celle de première catégorie sont dirigées par un directeur et deux directeurs adjoints selon leur importance et le nombre de clientèle géré.

L'agence de deuxième et celle de troisième catégorie sont dirigées par un directeur et un directeur adjoint. Elles sont respectivement restructurées en cinq et trois services.

▪ Réseau d'exploitation

Le réseau d'exploitation de la BNA compte 17 régionales d'exploitation qui supervisent 211 agences de différentes catégories implantées sur tout le territoire national :

Figure 2 : L'organigramme de la banque



Source : Document interne à la BNA

Section 2 : Gestion des moyens de paiement électronique à la BNA

La BNA, avec son réseau d'agences étendu, met à la disposition de ses clients une gamme diversifiée de produits financiers, qu'ils soient traditionnels ou électroniques. Son ambition est double : répondre efficacement aux attentes de sa clientèle et se positionner favorablement face à la concurrence sur le marché bancaire algérien.

De plus, comme détaillé dans les chapitres précédents, le secteur bancaire en Algérie est engagé dans une transformation significative de ses systèmes de paiement, en particulier pour le traitement des ordres de paiement des clients (chèques, virements, effets de commerce) à travers la télé compensation.

Ce nouveau système promet une amélioration notable des services bancaires de base, au bénéfice des clients, et facilite la mise en œuvre des politiques monétaires. Pour cela, l'introduction et le développement de nouveaux outils électroniques et informatiques sont essentiels, tout comme la transition du système de compensation classique vers un système de télé compensation.

1. Les cartes interbancaires CIB proposées par la BNA

La BNA propose à sa clientèle des cartes interbancaires (CIB), dotées d'un microcircuit et portant les logos de l'interbancaire « CIB » ainsi que de la BNA. Ces cartes ont une validité de trois ans et sont fournies gratuitement. Leur renouvellement est automatique, sauf en cas d'annulation par la banque ou le titulaire, ou de résiliation du contrat pour les cartes affaires. Sur le recto de la carte figurent le nom et prénom du titulaire, son numéro de compte, et la date de fin de validité. Au verso, se trouve le CVC, un code à trois chiffres nécessaire pour l'authentification lors des paiements en ligne.

Les bénéficiaires des cartes interbancaires sont choisis parmi les cadres, professions libérales, industriels, fonctionnaires, et salariés ayant un revenu mensuel régulier et supérieur à 15.000 DA. Ils doivent également répondre à des critères de moralité, avoir un historique bancaire sans incidents, et maintenir un solde positif sur leur compte.

1.1. Typologie des cartes émises par la BNA

1.1.1. Cartes pour particuliers

La BNA émet deux types de cartes pour les particuliers :

- **Carte classique** : Destinée aux clients dont le salaire mensuel est compris entre 15.000 DA et 70.000 DA.
- **Carte gold** : Réservée aux clients ayant un salaire égal ou supérieur à 70.000 DA.

Ces cartes permettent d’effectuer des retraits, des paiements de proximité et à distance, des virements, et des encaissements. Les plafonds de retrait et de paiement électronique varient en fonction du montant du salaire du détenteur.

Tableau 1 : Le salaire minimum et maximum pour chaque carte

| Type de carte | Salaire de fonctionnaire |
|-----------------|------------------------------------|
| Carte classique | Minimum 15.000DA _Maximum 70.000DA |
| Carte gold | Minimum 70.000 DA |

Source : réalisé par nous-même depuis les documents internes de la BNA

Tableau 2 : Objectif annuel concernant la carte (particulier) 2023

| Objectif annuel (total) | Nombre de cartes crée du 01/07/23 au 31/12/23 | Taux de réalisation | Stock physique au 30/06/23 | Nombre de carte distribué du 01/07/23 31/12/23 | Stock physique au 31/12/23 | Nombres des cartes Reçu |
|-------------------------|---|---------------------|----------------------------|--|----------------------------|-------------------------|
| 340 | 113 | 33% | 26 | 130 | 36 | 140 |

Source : service monétique de la BNA

Commentaire

Le tableau n°2 présente les données relatives à l'objectif annuel concernant la création de cartes pour particuliers en 2023. L'objectif annuel était fixé à 340 cartes. Cependant, durant la période du 1er juin au 31 décembre 2023, seulement 113 cartes ont été créées, représentant un taux de réalisation de 33%. Cela signifie que seulement un tiers de l'objectif annuel a été atteint, ce qui suggère des difficultés ou des retards dans le processus de création des cartes.

En ce qui concerne la gestion du stock physique, il y avait 26 cartes en stock au 30 juin 2023. Entre le 1er juin et le 31 décembre 2023, 130 cartes ont été distribuées. Malgré cette distribution importante, le stock physique a augmenté pour atteindre 36 cartes au 31 décembre

2023. Cette augmentation du stock est due à la réception de 140 cartes pendant cette période. Ainsi, la réception de cartes a permis de compenser la distribution, ce qui indique une bonne gestion des approvisionnements et de la distribution pour répondre à la demande.

En conclusion, bien que l'objectif de création de cartes n'ait pas été atteint, la gestion efficace du stock et de la distribution a permis de maintenir un niveau de stock adéquat. Il serait pertinent d'analyser les raisons pour lesquelles l'objectif de création de cartes n'a pas été réalisé, afin d'identifier les éventuels problèmes de production ou de logistique. En revoyant les prévisions et les capacités de création pour l'année suivante, l'organisation pourrait améliorer ces résultats et mieux répondre aux besoins des utilisateurs.

1.1.2. Cartes épargne

Dans le cadre de la modernisation des services bancaires, la BNA a introduit la carte interbancaire (CIB) pour les comptes d'épargne. Cette carte est utilisable sur les Distributeurs Automatiques de Billets (DAB) connectés au Réseau Monétique Interbancaire (RMI) ainsi que sur les Guichets Automatiques Bancaires (GAB). Elle est délivrée sur demande à toute personne physique titulaire d'un compte d'épargne, et son obtention nécessite la signature d'un contrat. La carte épargne permet à son détenteur d'effectuer diverses opérations bancaires 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

Sur les DAB, elle permet :

- La consultation de solde.
- Le retrait d'espèces.

Sur les GAB, elle offre les services suivants :

- Consultation de solde.
- Consultation des dix dernières opérations.
- Consultation du RIB.
- Retrait et versement d'espèces.
- Remise de chèques.

Figure 3 : La carte d'épargne



Source : Carte CIB (BNA).dz

La BNA propose à sa clientèle quatre types de carte épargne interbancaire à savoir :

- Carte épargne avec intérêt ;
- Carte épargne sans intérêt ;
- Carte junior avec intérêt ;
- Carte junior sans intérêt.

Figure 4 : La carte d'épargne sans intérêt



Source : document interne de la BNA

La BNA propose un nouveau produit, le livret épargne junior, destiné aux enfants âgés de 1 à 15 ans. Ce produit de placement, sûr et flexible, offre deux types de cartes : l'une avec intérêts et l'autre sans intérêts, toutes deux présentant le même design.

Figure 5 : La carte junior avec intérêt



Source : document interne de la BNA

Figure 6 : La carte junior sans intérêt



Source : document interne de la BNA

Tableau 3 : Objectif annuel concernant la carte (Epargne) 2023

| Objectif annuel (total) | Nombre de cartes crée du 01/07/23 au 31/12/23 | Nombre des cartes Reçu | Taux de réalisation | Stock physique au 01/07/23 | Nombre de carte distribué du 01/07/23 31/12/23 | Stock physique au 31/12/23 |
|-------------------------|---|------------------------|---------------------|----------------------------|--|----------------------------|
| 360 | 366 | 342 | 102% | 129 | 315 | 156 |

Source : service monétique de la BNA agence 583

Commentaire

Le tableau n°3 présente les données concernant l'objectif annuel des cartes d'épargne pour l'année 2023. L'objectif annuel était de créer 360 cartes d'épargne, mais durant la période du 1er juillet au 31 décembre 2023, 366 cartes ont été créées, dépassant ainsi l'objectif fixé avec un taux de réalisation de 102%. Cette performance indique que l'organisation a non seulement atteint mais également surpassé ses attentes en termes de création de cartes.

Pendant cette période, 342 cartes d'épargne ont été reçues, et 315 cartes ont été distribuées. Ces chiffres montrent une activité dynamique et bien gérée. La réception de cartes a presque égalé le nombre de cartes créées, contribuant ainsi à maintenir un bon niveau de stock.

En conclusion, l'objectif annuel de création de cartes d'épargne pour 2023 a été non seulement atteint mais dépassé. La gestion efficace du processus de création, de réception et de distribution a permis de maintenir un stock suffisant pour répondre aux besoins des utilisateurs. La performance exceptionnelle en termes de création de cartes et la gestion proactive des stocks sont des indicateurs positifs de la capacité de l'organisation à gérer ses objectifs et ses ressources. Il serait bénéfique de continuer à analyser les facteurs de succès afin de reproduire cette performance dans les années à venir.

Tableau 4 : Plafond de retrait par carte épargne

| Type de carte | Plafond de retrait auprès des automates |
|------------------------------|---|
| Cartes épargne interbancaire | 100.000 DA |

Source : réalisé par nos soins depuis les documents internes de la BNA

1.1.3. Carte Elite

La carte Elite, émise par la BNA, est une carte d'assurance conçue pour répondre aux besoins spécifiques des clients particuliers, professionnels et entreprises. Elle permet d'effectuer des transactions bancaires telles que les retraits, paiements de proximité, paiements à distance, virements et encaissements, tout en offrant des services supplémentaires tels que :

- Assistance médicale
- Conciergerie
- Prévoyance

La carte Elite a une validité de 3 ans.

1.1.3.1 Types de cartes Elite disponibles

- Carte Elite pour particuliers
- Carte Elite pour professionnels

Tableau 5 : Plafond des transactions de la carte Elite

| type plafond | Carte Elite particulier | carte Elite affaire professionnel entreprises |
|---|-------------------------|--|
| Plafond journalier de retrait | 200000DA | 50000DA 50000DA |
| Plafond journalier de paiement (online) | 250000DA | 400000DA 400000DA |
| Plafond par montant de transaction de paiement | 250000DA | 250000DA 250000DA |

Source : Document Interne de la BNA

Le tableau n°5 présente les plafonds des transactions pour la carte Elite, différenciés par type d'utilisateur : particulier, professionnel et entreprise. Pour les particuliers, le plafond journalier de retrait est fixé à 200,000 DA, tandis que pour les professionnels et les entreprises, ce plafond est bien plus bas, à 50,000 DA. Cette différence suggère que les particuliers utilisant la carte Elite peuvent avoir des besoins de liquidités plus importants. En ce qui concerne les paiements en ligne, les professionnels et les entreprises disposent d'un plafond journalier beaucoup plus élevé, fixé à 400,000 DA, comparé aux 250,000 DA pour les particuliers. Cette distinction reflète les besoins accrus des professionnels et des entreprises en matière de transactions en ligne, souvent nécessaires pour leurs activités commerciales.

Le plafond par montant de transaction de paiement est uniforme pour tous les types de cartes, fixé à 250,000 DA. Cette uniformité indique que, indépendamment du type de carte, les transactions individuelles sont soumises aux mêmes limitations pour des raisons de sécurité ou de gestion des risques. En conclusion, les plafonds de transactions pour la carte Elite sont adaptés aux différents types d'utilisateurs. Les particuliers bénéficient d'un accès plus élevé aux liquidités via les retraits, tandis que les professionnels et les entreprises profitent de plafonds plus élevés pour les paiements en ligne, facilitant ainsi leurs opérations commerciales.

L'uniformité du plafond par montant de transaction de paiement permet une gestion cohérente des risques, quelle que soit la catégorie de la carte.

Figure 7 : La carte ELITE



Source : <https://www.bna.dz/fr/monetique/cartes-elite.htm>

Tableau 6 : Objectif annuel concernant la carte (Elite)

| Objectif annuel (total) | Nombre de cartes créées du 01/07/23 au 31/12/23 | Taux de réalisation | Nombre des cartes Reçu | Stock physique au 01/07/2023 | Nombre de carte distribué du 01/07/23 31/12/23 | Stock physique au 31/12/23 |
|-------------------------|---|---------------------|------------------------|------------------------------|--|----------------------------|
| 55 | 4 | 7% | 4 | 0 | 4 | 0 |

Source : Chargée de la monétique de la BNA

Commentaire

Le tableau n°6 présente les données relatives à l'objectif annuel concernant la création et la gestion des cartes Elite pour l'année 2023. L'objectif annuel était de créer 55 cartes Elite, mais durant la période du 1er juillet au 31 décembre 2023, seulement 4 cartes ont été créées, ce qui correspond à un taux de réalisation de 7%, très faible par rapport à l'objectif initial. Pendant cette période, 4 cartes ont été reçues et 4 cartes ont été distribuées. Le stock physique de cartes au 1er juillet 2023 était nul, et il est resté nul au 31 décembre 2023.

Cette situation montre des problèmes significatifs dans le processus de création des cartes Elite, étant donné que l'objectif de création n'a pas été atteint et que le stock de cartes n'a pas été maintenu. Il est crucial d'analyser les raisons de ce faible taux de réalisation, qui

pourraient inclure des difficultés de production, des problèmes logistiques ou une demande inférieure aux attentes. Une évaluation approfondie et des mesures correctives seront nécessaires pour améliorer la performance et atteindre les objectifs futurs.

1.1.4. Cartes affaire

Les cartes affaire de la BNA sont destinées aux titulaires tels que les ministres, les administrations publiques, les entreprises publiques et les sociétés commerciales. Elles permettent d'effectuer des retraits et des paiements de proximité et à distance, facilitant ainsi la gestion des dépenses liées à leurs activités professionnelles telles que les frais de déplacement et les repas d'affaires.

La BNA propose deux types de cartes affaire :

- La carte affaire classique
- La carte gold affaire

Les plafonds de retraits et de paiement électronique pour ces deux cartes sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

Tableau 7 : Les plafonds de retraits et de paiement électronique via les cartes affaires

| Type de carte | Limite de retrait auprès des automates | Limite de paiement en ligne | Limite de paiement via TPE |
|-------------------------|--|-----------------------------|----------------------------|
| Carte affaire classique | 50.000 DA | 300.000 DA | 15.000 DA |
| Carte affaire gold | 50.000 DA | 999.999 DA | 70.000 DA |

Source : réalisé par nos soins depuis les documents internes de la BNA

Tableau 8 : Objectif annuel concernant la carte (Affaire)

| Objectif annuel (total) | Nombre de cartes crée du 01/07/23 au 31/12/23 | Taux de réalisation | Nombre des cartes Reçu | physique au Stock 01/07/23 | Nombre de carte distribué du 01/07/23 31/12/23 | Stock physique au 31/12/23 |
|-------------------------|---|---------------------|------------------------|----------------------------|--|----------------------------|
| 130 | 103 | 79% | 79 | 24 | 75 | 28 |

Source : Service monétique de la BNA

Commentaire

Le tableau n°8 présente les résultats concernant l'objectif annuel pour la carte Affaire de juillet à décembre 2023. L'objectif annuel était de créer 130 cartes, et durant cette période, 103 cartes ont été effectivement créées, ce qui équivaut à un taux de réalisation de 79%. Cela indique une bonne avancée vers l'objectif fixé, bien que l'objectif final puisse nécessiter des ajustements pour atteindre la cible exacte.

Pendant la même période, 79 cartes ont été reçues, portant le stock physique initial au 1er juillet 2023 à 24 cartes. Par ailleurs, 75 cartes ont été distribuées, tandis que le stock physique à la fin de l'année, au 31 décembre 2023, s'est élevé à 28 cartes. Cette gestion du stock reflète une stratégie efficace pour répondre à la demande tout en maintenant un niveau approprié de cartes disponibles.

En conclusion, bien que le taux de réalisation montre une performance satisfaisante, une attention continue à la gestion des stocks et à l'alignement de la production sur la demande sera nécessaire pour optimiser les résultats à l'avenir. Ces données fournissent une base solide pour ajuster les stratégies opérationnelles et viser à atteindre pleinement les objectifs fixés pour les cartes Affaire.

Figure 8 : La carte d'affaire



Source : document interne de la BNA

Les cartes affaire offrent plusieurs avantages significatifs :

- **Facilité d'utilisation** : Simple à utiliser pour toutes les transactions financières.
- **Disponibilité** : Permet la gestion des opérations financières 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

- **Sécurité** : Chaque client reçoit un code confidentiel assurant la sécurité de ses transactions.

1.1.5. Cartes islamiques

La BNA propose à sa clientèle détenteur d'un compte islamique quatre types de cartes :

- Carte islamique classique
- Carte islamique gold
- Carte affaire islamique
- Carte épargne islamique sans intérêts

Ces cartes partagent un même visuel mais sont différenciées par leur numéro de compte. Elles possèdent les mêmes caractéristiques que les cartes des autres comptes décrites précédemment, incluant les limites de retrait aux distributeurs automatiques, les paiements en ligne et par terminaux de paiement électronique (TPE).

1.1.6. La carte prépayée

Pour mieux répondre aux attentes de sa clientèle, la BNA élargit son éventail de cartes interbancaires en introduisant la carte prépayée. Cette nouvelle offre, nommée carte CIB prépayée, est une carte de retrait et de paiement rechargeable. Elle peut être approvisionnée par le client selon ses besoins et est disponible pour toute personne physique titulaire d'un compte chèque ou d'un compte d'épargne, et déjà détenteur d'une carte CIB. Cette carte est délivrée gratuitement et est strictement personnelle à son titulaire, comme toute autre carte bancaire.

Figure 9 : La carte prépayée



Source : document interne de la BNA

Tableau 9 : Objectif annuel concernant la carte (prépayée)

| Objectif annuel (total) | Nombre de cartes crée du 01/07/23 au 31/12/23 | Taux de réalisation | Nombre des cartes Reçu | Stock physique au 01/07/2023 | Nombre de carte distribué du 01/07/23 31/12/23 | Stock physique au 31/12/23 |
|--------------------------------|--|----------------------------|-------------------------------|-------------------------------------|---|-----------------------------------|
| 190 | 120 | 63% | 118 | 0 | 103 | 15 |

Source : Service monétique de la BNA

Commentaire

Le tableau n°9 présente les résultats concernant l'objectif annuel pour la carte prépayée de juillet à décembre 2023. L'objectif annuel était de créer 190 cartes, mais seulement 120 cartes ont été créées pendant cette période, représentant un taux de réalisation de 63%. Cette réalisation indique un certain écart par rapport à l'objectif initial, suggérant des défis potentiels dans le processus de création des cartes prépayées.

Au cours de cette période, 118 cartes prépayées ont été reçues, mais le stock physique initial au 1er juillet 2023 était nul, ce qui implique que toutes les cartes reçues étaient distribuées immédiatement ou qu'il y avait un décalage entre la réception et l'enregistrement des stocks.

Concernant la distribution, 103 cartes prépayées ont été distribuées, laissant un stock physique de 15 cartes au 31 décembre 2023. Cette gestion du stock montre une utilisation proactive des ressources disponibles pour répondre à la demande, bien que le niveau de stock soit relativement bas à la fin de l'année.

En conclusion, bien que le taux de réalisation soit inférieur à l'objectif, la gestion efficace des stocks et la distribution des cartes prépayées ont permis de maintenir une activité opérationnelle fluide. Pour améliorer les performances futures, une analyse approfondie des processus de création et de distribution pourrait être nécessaire afin d'optimiser la réalisation des objectifs fixés pour les cartes prépayées.

1.2. Conditions et critères d'octroi de la carte CIB prépayée de la BNA

Pour obtenir la carte CIB prépayée de la BNA, plusieurs conditions doivent être remplies :

- L'ouverture d'un compte bancaire PREPAID spécifiquement dédié à l'utilisation de la carte prépayée, lié au compte du client.
- Chaque compte bancaire PREPAID est associé à une seule carte CIB prépayée.
- Le titulaire du compte peut attribuer plusieurs cartes CIB prépayées à différents porteurs, mais chaque carte est individuelle et ne peut être délivrée qu'une seule fois pour chaque porteur.
- Le nombre maximum de cartes prépayées adossées à un compte est limité à dix.
- Le titulaire du compte peut approvisionner le compte PREPAID pour recharger la carte CIB prépayée à travers plusieurs moyens :
 - o Opérations de guichet (retrait, versement).
 - o Transfert depuis son compte chèque effectué aux guichets, aux distributeurs automatiques de billets (DAB) ou (GAB), ou via les plateformes e-Banking et wimpay.

La carte CIB prépayée permet à son détenteur d'effectuer les opérations suivantes :

- Payer des biens et services chez les commerçants équipés de terminaux de paiement électronique (TPE) connectés au réseau monétique interbancaire.
- Effectuer des paiements en ligne sur les sites marchands adhérant au réseau monétique interbancaire.
- Retirer des espèces.
- Consulter les dix dernières transactions monétiques du compte PREPAID sur les distributeurs automatiques de billets (DAB) et guichets automatiques bancaires (GAB).

1.3. La gestion de la carte CIB

1.3.1. Conservation et sécurité des cartes

Les cartes interbancaires et leurs codes confidentiels doivent être conservés dans des conditions de sécurité rigoureuses pour prévenir toute manipulation non autorisée. À cette fin, ils doivent être stockés dans des coffres-forts sécurisés dont l'accès est strictement contrôlé sous la responsabilité du directeur de l'agence. La banque doit également notifier au département

contrôle de la Direction de la Réglementation et de la Surveillance (DRE) la réception des cartes, en s'assurant de ne pas les conserver plus de 90 jours à compter de cette date, ni les envoyer par courrier postal ou tout autre moyen par mesure de sécurité. Des contrôles et vérifications doivent être régulièrement effectués pour assurer la concordance avec les données relatives à la création des cartes.

1.3.2. Remise des cartes aux clients

Lors de la remise de la carte et de son code confidentiel au client, le responsable du service doit :

- Vérifier l'identité du client en demandant une pièce d'identité.
- Vérifier l'état de son compte.
- Faire signer le client sur les registres appropriés en y inscrivant ses coordonnées.
- Informer le client sur l'utilisation de sa carte.

1.3.3. Périodicité et validité

La carte interbancaire CIB est valide pour une durée de 3 ans. Concernant son utilisation, le client doit effectuer au moins une transaction mensuelle selon les plafonds autorisés.

1.3.4. Renouvellement de la carte

La carte CIB est renouvelée automatiquement à son échéance ; cependant, le non-renouvellement peut être demandé par le client. Si l'agence souhaite modifier les paramètres de la carte lors du renouvellement (comme les plafonds ou les comptes associés), un nouveau contrat doit être établi, et les modifications doivent être enregistrées dans le système d'information de la banque. L'agence se réserve le droit de ne pas renouveler la carte CIB pour des raisons objectives telles que la mauvaise foi du client ou des incidents relatifs à la provision.

1.3.4.1. Gestion des cartes défectueuses

Une carte est considérée comme défectueuse si sa bande magnétique est démagnétisée ou si elle présente des signes physiques d'altération (perforations, cassures, pliures). Dans de tels cas, le banquier doit vérifier la démagnétisation des pistes en demandant au client de réaliser un test sur un Guichet Automatique Bancaire (GAB) ou un Distributeur Automatique de Billets (DAB). Si le test est positif, le responsable de l'opération doit signaler à la direction des

instruments de paiement pour remplacer la carte défectueuse en suivant la procédure établie. Le client est alors invité à se rendre à l'agence pour récupérer sa nouvelle carte et à invalider l'ancienne.

1.3.4.2. Blocage temporaire de la carte

La mise en exception d'une carte consiste à la bloquer temporairement. Cette procédure intervient dans les situations suivantes :

a. Vol ou perte de carte

En cas de vol ou de perte de sa carte, le titulaire doit immédiatement demander le blocage temporaire auprès du centre de la SATIM ou de sa banque émettrice. Le blocage temporaire de la carte est limité dans le temps. Si la carte n'est pas retrouvée dans cet intervalle, une nouvelle carte peut être émise sur demande du titulaire, tandis que l'ancienne carte sera annulée.

b. Capture de carte

Si une carte est capturée par un automate bancaire en raison d'un arrêt technique, d'une impossibilité ou d'une erreur clientèle, le blocage temporaire est initié. Pour lever ce blocage, un formulaire de contrôle de carte capturée doit être transmis par fax ou par courriel au département de la gestion des moyens de paiement.

c. Incident de paiement

Cela se produit lorsque le titulaire effectue des paiements ou des retraits sans disposer d'une provision suffisante sur son compte, ou en cas d'incident de paiement non intentionnel.

1.3.5. Annulation de la carte

La banque peut décider d'annuler la carte dans les cas suivants :

1.3.5.1. Fin de contrat

L'annulation peut être effectuée lorsque le client résilie son contrat avec la banque, en cas d'utilisation abusive de la carte, ou en cas de décès du titulaire. Cette annulation est définitive.

1.3.5.2. Non-respect des obligations contractuelles

Cela inclut toute violation des engagements contractuels pris avec la banque, comme la fraude ou toute irrégularité. La banque doit traiter cette situation dans son système d'information, bloquer la carte et notifier la Direction de la Réglementation et de la Surveillance (DRE). Le client ne pourra obtenir une nouvelle carte qu'après validation par la DRE.

1.3.5.3. Oblitération de la carte

Toutes les cartes annulées ou perdues doivent être obligatoirement oblitérées. Voici les étapes nécessaires pour ce processus :

- La carte doit être coupée au niveau de la puce à l'aide d'un ciseau, en veillant à préserver les parties comportant le nom du client et le numéro de la carte.
- Un procès-verbal d'oblitération des cartes doit être établi, signé par le responsable de l'opération et le directeur de l'agence.
- Le PV dûment rempli et signé, ainsi que les cartes oblitérées, doivent être transmis au département de promotion et d'action commerciale de la DRE.

L'oblitération des cartes entraîne automatiquement l'annulation du contrat du titulaire, avec une mention spécifiant la raison de l'annulation pour cause d'oblitération de carte, datée.

Les clients dont les cartes interbancaires ont été oblitérées et qui souhaitent obtenir une nouvelle carte doivent soumettre une nouvelle demande, qui sera traitée dans les mêmes conditions que précédemment.

1.4. Modalités d'utilisation des cartes à la BNA

1.4.1. Détermination des plafonds autorisés

Les plafonds mensuels des cartes sont calculés individuellement pour chaque client en fonction de leur revenu mensuel, vérifié à l'aide de documents probants tels que les fiches de paie ou documents fiscaux. Ces plafonds peuvent varier selon le type de carte :

- **Plafond de retrait** : Montant maximum d'argent que le client peut retirer sur une période donnée.

- **Plafond d'achat** : Montant maximum d'argent que le client peut dépenser sur une période donnée.

1.4.2. Traitement des demandes de cartes au niveau de l'agence

Lorsqu'un client se présente à un guichet de la banque pour demander une carte interbancaire CIB, le banquier lui remet le formulaire de demande et s'assure de sa correcte saisie. La demande est ensuite soumise au directeur de l'agence pour approbation après vérification des comptes du client. Une fois approuvée, la demande est intégrée dans le système d'information de la banque et transmise aux instances supérieures.

1.4.3. Traitement au niveau de la direction de la monétique

À ce niveau, le correspondant monétique centralise les demandes provenant des agences, les vérifie et les transmet à la direction des instruments de paiement. Cette dernière reçoit les commandes finales des cartes et les traite dans un délai maximal de deux jours ouvrables à compter de leur réception, avant de les transmettre à la SATIM.

1.4.4. Traitement au niveau de la SATIM

La SATIM crée les cartes selon les spécifications personnalisées par l'agence, assurant la certification monétique et la gestion des normes et spécifications opérationnelles. Le GIE monétique, quant à lui, définit les normes de sécurité pour le système de paiement électronique et promeut l'utilisation généralisée des cartes de paiement à travers ses réseaux. Les cartes bancaires et leurs codes confidentiels sont livrés séparément dans des enveloppes scellées par les directions de réseau. L'agence bancaire concernée reçoit les cartes et effectue les tâches suivantes :

- Vérification de la conformité des cartes reçues avec les commandes passées (nom, prénom du client, numéro de carte, etc.).
- Enregistrement des références des cartes sur un journal manuscrit ou numérique pour historique des opérations (date de remise au client, renouvellement, etc.).
- Notification aux clients de la disponibilité de leurs cartes.

- Carte réceptionnée (R) : l'étape ou la banque réceptionne les cartes après livraison.
- Carte activée (C) : la banque remet la carte à son titulaire.
- Carte mise en opération (O) : ce qui esquivant à son blocage temporaire pour des raisons spécifiques.
- Carte annulée (A) : c'est l'opération de l'annulation définitive de la carte ou elle sera détruite.
- Carte remplacée (Z) : représente la carte qui a été remplacée suite à son dysfonctionnement.

1.6. Les services numériques de la BNA

1.6.1. Banque à distance - E-Banking

La BNA offre à ses clients une solution d'accès bancaire électronique, simple et sécurisée, accessible à tout moment et de n'importe où. Ce service est disponible via la plateforme web sur le site (ebanking.bna.dz) ou via l'application mobile (BN tic). Il permet :

- Consultation des soldes et historiques des opérations sur une période de 23 mois.
- Réalisation de virements vers des bénéficiaires.
- Commande de chéquiers et de cartes bancaires.
- Blocage de votre carte CIB.
- Services **de messagerie avec votre banque.**

1.6.2. Service de paiement en ligne - E-pay par CIB

Ce service permet aux détenteurs de la carte CIB d'effectuer leurs achats en ligne en toute sécurité et commodité sur les sites internet acceptant ce mode de paiement. Il offre :

- Accès à une multitude de sites marchands en ligne.
- Paiement des factures.
- Acquisition de biens et services.

Section 3 : Étude du produit WIMPAY de la banque BNA

La modernisation du système de paiement est une priorité pour les autorités monétaires, et la BNA s'engage activement dans cette direction en introduisant le système automatisé de paiement « WIMPAY ».

1. Définition de l'application « WIMPAY»

Lancée en 2014, « WIMPAY » est une application mobile innovante destinée à faciliter les transferts en dinars entre particuliers, professionnels et commerçants via leurs smartphones. Ce système s'inscrit dans une démarche visant à rendre les transactions financières plus rapides et accessibles à tous les utilisateurs de la BNA.

2. Fonctionnalités de l'application

Les utilisateurs de « WIMPAY » bénéficient d'une gamme étendue de fonctionnalités conçues pour simplifier leurs transactions quotidiennes. Parmi celles-ci :

- ****Paiements via codes-barres intelligents** : Les utilisateurs peuvent effectuer des paiements en scannant des codes QR à partir de leur téléphone, offrant ainsi une méthode pratique et sécurisée pour régler leurs achats.
- **Virements entre utilisateurs** : Il est possible d'effectuer des transferts instantanés entre les comptes « WIMPAY-BNA », facilitant ainsi les échanges d'argent entre amis, collègues ou partenaires commerciaux.
- **Demandes d'argent** : Les utilisateurs peuvent envoyer des demandes de paiement à d'autres utilisateurs de l'application, simplifiant la gestion des remboursements et des transactions commerciales.
- **Gestion du budget** : L'application permet de suivre et de gérer les dépenses, offrant aux utilisateurs un contrôle accru sur leurs finances personnelles ou professionnelles.
- **Consultation des soldes et historique des transactions** : Les utilisateurs ont accès à leur solde actuel ainsi qu'à un historique détaillé de toutes les transactions effectuées via l'application, ce qui facilite la gestion financière et la traçabilité des opérations.

Pour une utilisation optimale de ces fonctionnalités, un guide utilisateur détaille les étapes à suivre pour maîtriser « WIMPAY-BNA », assurant ainsi une expérience utilisateur fluide et efficace.

2.1 Pour les clients entreprises

Les entreprises bénéficient de fonctionnalités supplémentaires adaptées à leurs besoins spécifiques :

- Paiements par codes-barres intelligents : Permet aux commerçants d'accepter des paiements directement depuis l'application, en utilisant des codes QR pour simplifier les transactions avec leurs clients.
- Gestion des vendeurs et points de vente : Les entreprises peuvent gérer efficacement leurs opérations de vente et suivre les performances de leurs différents points de vente grâce aux outils intégrés à « WIMPAY ».
- Consultation des activités et historique des transactions : Accès à un suivi détaillé des activités commerciales et des transactions effectuées, offrant ainsi une vue d'ensemble précise de l'activité financière de l'entreprise.

2.2 Pour les particuliers, professionnels et commerçants

Les fonctionnalités principales pour ces utilisateurs incluent :

- Paiements par codes-barres intelligents (QR-code) : Facilite les paiements rapides et sécurisés en scannant simplement un code QR depuis l'application.
- Virements entre utilisateurs « WIMPAY-BNA » : Permet des transferts d'argent instantanés entre comptes utilisateurs, idéal pour les transactions entre amis, famille ou partenaires d'affaires.
- Demandes d'argent : Possibilité d'envoyer des demandes de paiement à d'autres utilisateurs pour les remboursements ou les transactions commerciales, rendant les échanges d'argent simples et transparents.
- Partage des frais : Fonctionnalité permettant de diviser facilement les dépenses communes entre plusieurs utilisateurs, facilitant ainsi les interactions financières au quotidien.
- Gestion du budget : Outil intégré pour suivre les dépenses et planifier le budget personnel ou professionnel, offrant un contrôle financier accru et une gestion plus proactive des finances.

- Consultation des soldes et historique des transactions : Accès instantané au solde actuel et à un historique complet des transactions effectuées, assurant une traçabilité et une gestion transparente des opérations financières.

3. Conditions d'accès au service « WIMPAY-BNA »

Pour bénéficier des services offerts par « WIMPAY-BNA », les utilisateurs doivent remplir certaines conditions spécifiques :

- Clients personnes physiques (particuliers et professionnels libéraux), associations et autres détenteurs de compte chèque : Accessible à ceux ayant un compte actif à la BNA.
- Clients personnes morales (commerçants et entreprises) détenant un compte courant : Disponible pour les entreprises ayant un compte actif à la BNA.

L'utilisation de « WIMPAY-BNA » nécessite également :

- Signature d'une convention d'adhésion aux services « WIMPAY-BNA » : Engagement contractuel pour utiliser les fonctionnalités de l'application.
- Abonnement au service « BNA.net » : Accès requis au portail en ligne de la BNA pour gérer les comptes et les opérations.
- Smartphone équipé de iOS ou Android : Nécessaire pour télécharger et utiliser l'application « WIMPAY-BNA ».
- Connexion internet : Pour accéder aux fonctionnalités en ligne et effectuer des transactions via l'application.

4. Conditions d'utilisation du service « WIMPAY-BNA »

Pour garantir une utilisation sécurisée et efficace de « WIMPAY-BNA », certaines conditions spécifiques sont établies :

- **Un seul numéro de téléphone portable par adhésion pour les clients particuliers :** Limitation assurant la sécurité et l'unicité des comptes utilisateurs.
- **Plusieurs adresses email par adhésion pour les entreprises avec plusieurs points de vente :** Flexibilité pour les entreprises gérant plusieurs sites ou départements.

- **Plafond quotidien et par transaction ne dépassant pas 10,000 DA** : Limite de sécurité pour chaque transaction et sur une base quotidienne, assurant une gestion prudente des fonds.
- **Possibilité de modification du numéro de téléphone via l'application** : Fonctionnalité permettant aux utilisateurs de mettre à jour leurs informations personnelles directement depuis l'application.

4.1 Modalités d'utilisation du service « WIMPAY-BNA »

4.1.1 Inscription au service « WIMPAY-BNA »

L'inscription à « WIMPAY-BNA » se déroule en deux phases distinctes :

- **Première phase** : Abonnement du compte « WIMPAY-BNA » au service « BNA.net », garantissant ainsi l'accès aux fonctionnalités complètes de l'application.
- **Deuxième phase** : Procédure d'inscription détaillée comprenant plusieurs étapes cruciales :
 - Utilisation de l'identifiant « BNA.net » pour accéder à l'application.
 - Remplissage du formulaire d'identification (KYC) incluant les informations personnelles et le numéro de téléphone.
 - Saisie du code personnel d'utilisation pour sécuriser l'accès au compte.
 - Acceptation des conditions générales d'utilisation et des politiques de confidentialité.
 - Validation de l'inscription par saisie d'un mot de passe OTP reçu par SMS ou email, garantissant ainsi la sécurisation du processus d'inscription.

4.1.2 Réception et traitement des ordres de virements et de paiements

Les ordres de virements et de paiements sont traités de manière efficace et sécurisée par les services de la direction de la production et des services (D.P.S) via la plateforme « WIMPAY ». Ces transactions sont initiées sous forme de fichiers électroniques qui sont ensuite intégrés dans le système d'information central après conversion appropriée.

4.2 Traitement du service « WIMPAY-BNA»

Le traitement des opérations « WIMPAY-BNA » se déroule selon un processus rigoureux pour garantir la sécurité et l'efficacité des transactions :

4.2.1 Réception des ordres de virements et des opérations de paiement

Les ordres de virements et de paiements sont reçus de manière sécurisée par les services de la direction de la production et des services (D.P.S) via la plateforme « WIMPAY ». Ces données sont transmises sous forme de fichiers électroniques qui sont ensuite déposés sur le serveur dédié pour traitement ultérieur.

4.2.2 Conversion des fichiers de virements et des opérations de paiement

Les fichiers reçus sont convertis dans un format compatible avec le système d'information central de la BNA, assurant ainsi une intégration fluide et précise des données transactionnelles.

4.2.3 Intégration des fichiers de virements et des opérations de paiement

Les équipes de la D.P.S chargent et intègrent les fichiers convertis dans le système d'information central après le traitement de fin de journée. Cette étape garantit que toutes les transactions sont enregistrées avec précision sur les comptes des clients et des commerçants, assurant ainsi une traçabilité complète et une gestion transparente des fonds.

4.2.4 Gestion des blocages

En cas de perte ou de vol de smartphone, les utilisateurs peuvent demander le blocage immédiat du service « WIMPAY-BNA » à leur agence bancaire locale. Cette demande est alors traitée par la Direction de la Monétique de la BNA jusqu'à ce que la situation soit résolue et que la sécurité du compte soit rétablie.

4.2.5 Gestion des réclamations

Les réclamations relatives aux transactions « WIMPAY-BNA » sont prises en charge par les agences bancaires de la BNA. Les incidents peuvent inclure des transactions non reconnues par le client, des erreurs de montant, ou des paiements non reçus par le commerçant. Chaque réclamation est traitée avec attention pour assurer la satisfaction et la confiance des utilisateurs vis-à-vis du système « WIMPAY-BNA ».

En résumé, l'application « WIMPAY » représente une avancée significative dans la digitalisation des services bancaires offerts par la BNA. En combinant sécurité, rapidité, commodité et accessibilité, « WIMPAY-BNA » répond aux besoins variés des particuliers, des professionnels et des entreprises, tout en renforçant la position de la BNA en tant que leader de l'innovation dans le secteur financier en Algérie.

Conclusion

L'exploration de la Banque Nationale d'Algérie (BNA), de sa gestion des moyens de paiement électronique et de l'application « WIMPAY » met en lumière les efforts significatifs déployés par l'institution pour s'adapter aux évolutions du secteur bancaire. La BNA, avec son riche héritage et son rôle crucial dans le système financier algérien, a su intégrer des solutions modernes pour améliorer ses services et répondre aux besoins diversifiés de ses clients. La gestion des moyens de paiement électronique à la BNA démontre une approche proactive en matière d'innovation, avec des systèmes robustes visant à faciliter les transactions financières tout en assurant une sécurité accrue. L'application « WIMPAY », en particulier, se distingue comme un exemple concret de cette stratégie, offrant des fonctionnalités avancées qui simplifient et sécurisent les transactions pour les particuliers, les professionnels et les entreprises. En conclusion, l'adoption de ces technologies par la BNA illustre non seulement son engagement envers la modernisation, mais aussi sa volonté de rester compétitive dans un marché en constante évolution. L'avenir de la banque semble prometteur, avec la possibilité de continuer à affiner et à étendre ses offres pour répondre encore mieux aux besoins des utilisateurs et renforcer sa position de leader dans le secteur financier algérien.

Conclusion Générale

À travers ce mémoire, nous avons exploré en profondeur les moyens de paiement électroniques en Algérie, en focalisant notre étude sur le cas spécifique de la Banque Nationale d'Algérie (BNA). Cette analyse a permis de mettre en lumière l'évolution des moyens de paiement électroniques, leur développement en Algérie, et l'intégration de ces solutions au sein de la BNA.

Notre étude révèle que les moyens de paiement électroniques ont significativement transformé le secteur bancaire en Algérie. Le premier chapitre a mis en lumière l'évolution des moyens de paiement, depuis les formes primitives d'échanges jusqu'à l'émergence des technologies numériques. La monnaie électronique, en particulier, a été identifiée comme un outil clé dans la modernisation des transactions financières.

Le deuxième chapitre a fourni un aperçu détaillé de la monétique en Algérie, en soulignant les acteurs majeurs impliqués et les conditions spécifiques qui influencent le développement de ces moyens de paiement. Nous avons vu que, malgré les défis liés à l'infrastructure et aux régulations, la monétique a progressé grâce à des initiatives et des projets pilotes qui ont posé les bases de l'adoption plus large des paiements électroniques.

Dans le troisième chapitre, nous avons approfondi l'analyse des moyens de paiement électroniques au sein de la BNA. La présentation historique et les spécificités de la banque ont permis de comprendre le contexte dans lequel elle opère. Nous avons étudié la gestion des cartes interbancaires CIB et examiné en détail le produit WIMPAY, une application innovante qui illustre les efforts de la BNA pour répondre aux besoins modernes des consommateurs.

La BNA a réussi à intégrer divers moyens de paiement électroniques, ce qui a conduit à une meilleure efficacité opérationnelle et à une amélioration de l'expérience utilisateur. L'application WIMPAY, en particulier, offre une solution pratique et sécurisée pour les transactions numériques, renforçant la position de la BNA dans le marché des services bancaires numériques.

Malgré les avancées, la BNA fait face à des défis tels que la nécessité de renforcer la sécurité des transactions, d'améliorer l'infrastructure technologique et de promouvoir une adoption plus large parmi les clients. La gestion des risques associés à la monétique et l'éducation des utilisateurs sont des aspects essentiels pour maximiser les bénéfices des solutions électroniques.

L'avenir des paiements électroniques en Algérie semble prometteur, avec une tendance croissante vers l'adoption de solutions numériques. La BNA, en tant qu'acteur majeur, est bien positionnée pour continuer à jouer un rôle de leader dans cette évolution, en investissant dans l'innovation et en répondant aux besoins croissants des consommateurs en matière de services bancaires numériques.

À la lumière des conclusions de cette étude, il est recommandé que la BNA continue à investir dans l'amélioration de ses infrastructures technologiques et dans la sécurisation des moyens de paiement électroniques. L'accent devrait être mis sur la formation continue des clients pour faciliter l'adoption des nouvelles technologies et sur le renforcement des partenariats avec d'autres acteurs du secteur pour stimuler l'innovation.

En conclusion, les moyens de paiement électroniques représentent une opportunité significative pour moderniser le secteur bancaire algérien. Avec une approche proactive et une stratégie orientée vers l'innovation, la BNA est bien placée pour tirer parti des avantages offerts par ces technologies et pour contribuer au développement d'une économie numérique plus intégrée et efficace.

Bibliographie

Ouvrages

1. Antonopoulos, A. M. (2017). *Maîtriser Bitcoin : Découverte des crypto-monnaies numériques*. O'Reilly Media.
2. Cohen, B. (2009). *Cartes de crédit et de paiement électronique : du mystère au mythe*. Paris : Éditions L'Harmattan.
3. Davies, G. (2002). *Histoire économique de la monnaie : de la Grèce ancienne à la Réserve fédérale*. Paris : Seuil.
4. De Fontenay, C. (2016). *Paiement électronique et sécurité des transactions*. Paris : Editions Hermes Science.
5. Dinh, T. (2017). *Paiements électroniques et sécurité*. Paris : Editions Lavoisier.
6. Dubois, F. (2018). *Les avantages de la monnaie électronique : Analyse comparative*. Paris : Editions Eyrolles.
7. Dupont, R. (2021). *Les cartes prépayées : Concepts, applications et réglementation*. Paris : Editions Economica.
8. Durand, P. (2018). *Paiements électroniques : Réglementation et pratiques commerciales*. Paris : Editions Economica.
9. Durand, P. (2021). *Les paiements mobiles : Concepts, applications et réglementation*. Paris : Editions Economica.
10. Ferguson, N. (2011). *Civilisation : comment l'Occident est devenu dominant*. Paris : Champs.
11. Garcia, L. (2021). *Sécurité et confidentialité dans les paiements électroniques : Défis et solutions*. Paris : Editions Economica.
12. Graeber, D. (2011). *La dette : 5000 ans d'histoire*. Paris : Les Liens qui Libèrent.
13. Kindleberger, C. P. (1984). *Histoire mondiale de la spéculation financière*. Paris : Economica.
14. Lamoureux, T. (2019). *Monétique et sécurité des paiements*. Paris : Editions Dunod.
15. Leroux, A. (2019). *Transactions monétiques : Guide pratique pour les professionnels*. Paris : Editions Dunod.
16. Martin, R. (2019). *Les nouveaux défis de la monétique*. Paris : Editions Larcier.
17. Martin, R. (2019). *Monétique et logistique : Optimisation des échanges commerciaux*. Paris : Editions Dunod.
18. Menger, C. (1871). *Principes d'économie politique*. Paris : Librairie de Guillaumin et Cie.

19. Pagnon, B. (2020). Les paiements mobiles. Paris : Editions Eyrolles.
20. Polanyi, K. (1944). La Grande Transformation. Paris : Gallimard.
21. Pomeranz, K. (2000). La grande divergence : La Chine, l'Europe et la construction de l'économie mondiale. Paris : Albin Michel.
22. Sargent, T. J., & Velde, F. R. (2002). Le gros problème de la petite monnaie. Paris : Seuil.
23. Smith, A. (1776). Recherche sur la nature et les causes de la richesse des nations. Paris : Garnier-Flammarion.
24. Swartz, T. R. (2008). Révolution du paiement électronique : une histoire d'argent, de commerce et de liberté. Paris : Editions Pearson.
25. Tremblay, M. (2017). Les systèmes de paiement électronique : Concepts et pratiques. Paris : Editions Pearson.
26. Weatherford, J. (1997). The History of Money. New York: Crown Business.
27. Weill, P. (2010). La Fin des cartes de crédit ? Paris : Editions Vuibert.

Articles de revue

1. Ahmed, M. (2023). "Évolution de la législation sur les paiements électroniques en Algérie : analyse des réformes récentes". *Revue Algérienne de Finance et de Banque*, 10(1)
2. Ahmed, M. (2023). "Premières initiatives de monétique en Algérie : rétrospective et leçons apprises". *Revue Algérienne de Finance et de Banque*, 10(1)
3. Belkacem, H. (2023). "La bancarisation en Algérie : défis et opportunités pour les paiements électroniques". *Revue Algérienne de Finance et d'Économie*, 10(2)
4. Belmokhtar, A. (2025). "Rôle des banques dans le développement de la monétique en Algérie : une analyse historique". *Revue des Sciences Économiques Algériennes*, 20(3)
5. Benali, R. (2024). "Réformes réglementaires et perspectives d'avenir pour les paiements électroniques en Algérie". *Journal des Technologies Financières*, 18(2)
6. Benhaddouche, F. (2024). "Évolution des infrastructures de paiement électronique en Algérie : le rôle de la carte interbancaire". *Journal de l'Économie Algérienne*, 15(1)
7. BRAHIM, Refafa. La monétique en Algérie, développement et perspectives. *Journal d'études en économie et Management Volume*, 2020, vol. 3, no 06
8. Fatima, S. (2025). "Cadre réglementaire des paiements électroniques en Algérie : état des lieux et perspectives d'évolution". *Revue Juridique Algérienne*, 12(3), 112-125.

9. Khelil, A. (2023). "Impact de la carte interbancaire sur les paiements électroniques en Algérie : une analyse comparative avant et après le lancement". *Revue Algérienne des Finances Publiques*, 9(2)
10. SADIKA, BENMADANI. Les Moyens de Paiement Electronique en Algérie: Etat des lieux et Perspectives Electronic Payment Means in Algeria: Status and Perspectives. *N*, 2022, vol. 1
11. *Technologies de l'Information et de la Communication*, 18(1)
12. Touati, S. (2025). "Promotion des paiements électroniques en Algérie : leçons tirées de l'introduction de la carte interbancaire". *Revue des Technologies Financières*, 20(3)

Sites internet

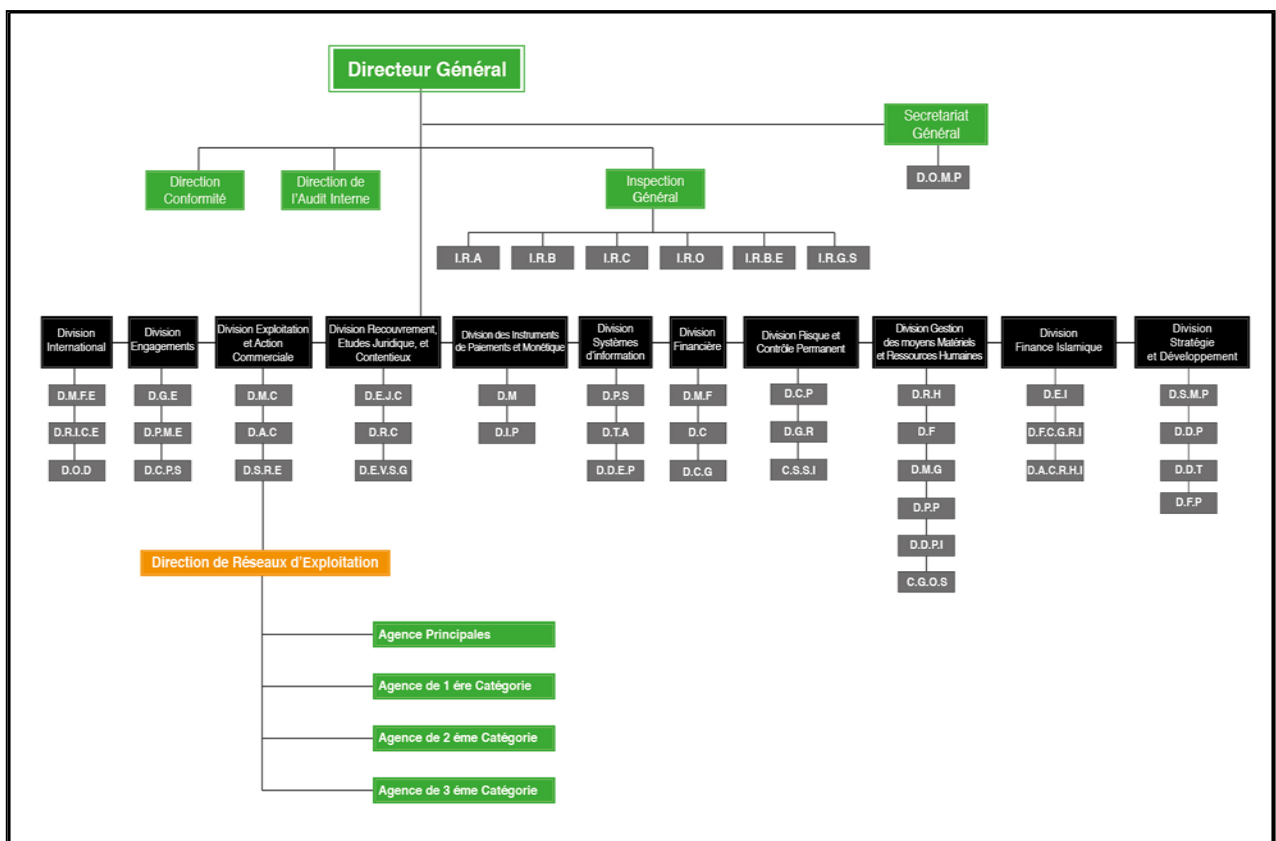
1. <http://www.droit-afrique.com/upload/doc/algerie/Algerie-Reglement-2007-01-transactions-courantes.pdf>
2. <https://aapi.dz/des-aides-en-matiere-de-financement-a-travers-les-banques-publiques/>
3. <https://aapi.dz/systeme-financier-et-bancaire/>
4. <https://algeria-watch.org/?p=12831>
5. <https://dz.kompass.com/a/banques-commerciales/82030/>
6. <https://giemonetique.dz>
7. <https://giemonetique.dz/qui-sommes-nous/activite-paiement-sur-internet>
8. <https://lepetitjournal.com/alger/>
9. <https://www.abef-dz.org/abef/?q=content%2Fetablissement-bancaires>
10. <https://www.ajol.info/index.php/cread/article/download/125725/115265>
11. <https://www.algerie-eco.com/2023/06/27/la-loi-monetaire-et-bancaire-publiee-au-journal-officiel/>
12. <https://www.algerieinvest.dz/finances-societe-generale-premiere-banque-privée-en-algerie/>
13. <https://www.asjp.cerist.dz/>
14. <https://www.bace.ch/fr-ch/home>
15. <https://www.bank-of-algeria.dz/>
16. <https://www.banquemondiale.org/fr/publication/global-economic-prospects>
17. <https://www.cairn.info/>
18. https://www.mf.gov.dz/images/pdf/Revue_de_presse/juin23/Revue_de_presse_du_Lundi_03_juillet_2023.pdf
19. https://www.persee.fr/doc/camed_0395-9317_1994_num_48_1_1105

Annexes

Annexe n°01 : Schéma descriptif d'une carte interbancaire



Annexe n°02 : Organigramme général de la BNA



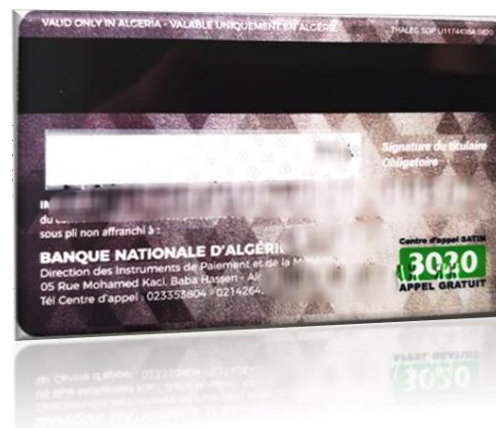
Annexe n°03 : Cartes épargne avec intérêts



Annexe n°04 : Carte épargne sans intérêts



Annexe n°05: Carte junior (Mustakbali)



Annexe n°06 : Carte classique interbancaire



Annexe n°07 : Carte gold interbancaire



Annexe n°08 : Carte classique affaire



Annexe n°09 : Carte gold affaire



Annexe n°10 : Carte islamique

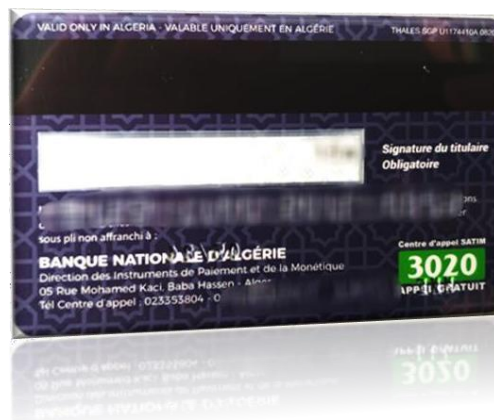


Table des matières

| | |
|--|----|
| Remerciements | |
| Liste des tableaux | |
| Liste des figures | |
| Sommaire | |
| Introduction générale..... | 1 |
| Chapitre 1 : Généralités sur les moyens de paiement électroniques | 4 |
| Introduction | 4 |
| Section 1 : Historique et évolution des moyens de paiement..... | 5 |
| 1. Les formes primitives d'échanges et l'émergence de la monnaie | 5 |
| 1.1. Les échanges par troc et les limitations associées | 5 |
| 1.2. L'invention de la monnaie et ses premières manifestations | 6 |
| 1.3. L'essor du commerce et la nécessité de systèmes de paiement plus sophistiqués | 7 |
| 2. L'évolution des moyens de paiement depuis l'antiquité jusqu'à l'ère numérique..... | 8 |
| 2.1. L'ère des instruments de crédit et des monnaies scripturales..... | 10 |
| 2.1.1. Instruments de crédit | 10 |
| 2.1.2. Monnaies scripturales..... | 10 |
| 2.1.3. Développement des banques | 10 |
| 2.2. L'essor des cartes de crédit et des paiements électroniques..... | 11 |
| 2.1.1. Introduction des cartes de crédit..... | 11 |
| 2.1.2. Expansion des réseaux de paiement électronique | 11 |
| 2.1.3. Émergence des technologies sans contact..... | 12 |
| 2.3. L'ère numérique et l'avènement des paiements mobiles et des cryptomonnaies | 12 |
| 2.3.1. Paiements mobiles..... | 12 |
| 2.3.2. Cryptomonnaies | 13 |
| 2.3.3. Intégration avec les technologies émergentes | 13 |
| Section 2 : Aperçu sur la monétique | 14 |
| 1. Définition et fondements théoriques de la monétique | 14 |
| 1.1. Explication du terme "monétique" et de son origine | 14 |
| 1.1.1. Signification du terme | 14 |
| 1.1.2. Origine et développement | 14 |
| 1.1.3. Évolution du concept..... | 15 |
| 1.2. Définition de la monétique..... | 15 |
| 1.3. Fondements théoriques | 15 |
| 1.2. Principaux concepts clés de la monétique..... | 16 |
| 1.2.1. Cartes de paiement | 16 |
| 1.2.2. Terminaux de paiement électronique (TPE) | 16 |
| 1.2.3. Réseaux de paiement | 16 |
| 1.2.4. Sécurité des paiements | 17 |
| 1.2.5. Innovation technologique | 17 |
| 2. Fonctionnement des systèmes monétiques et processus de transaction | 17 |
| 2.1. Les acteurs impliqués dans une transaction monétique | 17 |
| 2.1.1. Titulaire de la carte..... | 17 |
| 2.1.2. Commerçant | 18 |
| 2.1.3. Banque émettrice..... | 18 |

| | |
|---|----|
| 2.1.4. Banque acquéreuse | 18 |
| 2.1.5. Réseau de paiement | 18 |
| 2.1.6. Processeur de paiement | 18 |
| 2.1.7. Fournisseur de services de paiement | 19 |
| 2.1.8. Autorités de réglementation | 19 |
| 2.2. Les étapes d'une transaction monétique | 19 |
| 3. Importance de la monétique dans l'économie moderne | 20 |
| 3.1. Impact sur la fluidité des échanges commerciaux | 20 |
| 3.2. Avantages en termes de sécurité des transactions..... | 21 |
| Section 3 : Les nouveaux moyens de paiement électronique : la monnaie électronique | 23 |
| 1. Les différentes formes de monnaie électronique | 23 |
| 1.1. Cartes prépayées et portefeuilles électroniques | 23 |
| 1.1.1. Cartes prépayées..... | 23 |
| 1.1.2. Portefeuilles électroniques | 24 |
| 1.2. Paiements mobiles | 24 |
| 1.2.1. Définition des paiements mobiles | 24 |
| 1.2.2. Avantages des paiements mobiles..... | 25 |
| 1.2.3. Technologies sous-jacentes | 25 |
| 1.2.4. Adoption et croissance | 25 |
| 1.3. Cryptomonnaies | 25 |
| 1.4. Monnaie électronique émise par des entreprises..... | 26 |
| 1.5. Monnaie électronique gouvernementale | 27 |
| 2. Avantages et défis de l'utilisation de la monnaie électronique..... | 27 |
| 2.1. Avantages de la monnaie électronique..... | 27 |
| 2.2. Défis de la monnaie électronique..... | 28 |
| Conclusion..... | 29 |
| Chapitre 2 : La monétique en Algérie | 30 |
| Introduction | 30 |
| Section 1 : Les acteurs de la monétique en Algérie | 30 |
| 1. Les principales institutions financières impliquées dans la monétique en Algérie | 30 |
| 1.1. Les banques commerciales et les institutions financières publiques | 30 |
| 1.1.1. Les banques commerciales | 30 |
| 1.1.2. Les institutions financières publiques | 32 |
| 1.2. Les institutions financières privées | 32 |
| 2. Le rôle des établissements de paiement et des sociétés de monétique | 34 |
| 2.1. Les établissements de paiement | 35 |
| 2.2. Les sociétés de monétique..... | 36 |
| 2.2.1. Société d'Automatisation des Transactions Interbancaires et de la Monétique (SATIM)..... | 36 |
| 2.2.2. Groupement d'Intérêt Economique Monétique (GIE Monétique)..... | 37 |
| Section 2 : Les conditions de développement de la monétique en Algérie | 37 |
| 1. Facteurs socio-économiques favorisant l'adoption des moyens de paiement électronique | 37 |
| 1.1. Urbanisation croissante et augmentation de la population urbaine..... | 38 |

| | |
|--|----|
| 1.2. Montée en puissance de la classe moyenne et évolution des habitudes de consommation | 38 |
| 1.2.1. Montée en puissance de la classe moyenne | 38 |
| 1.2.2. Évolution des habitudes de consommation | 39 |
| 1.2.3. Impact de la classe moyenne sur les habitudes de consommation | 39 |
| 1.3. Pénétration croissante des technologies de l'information et de la communication (TIC) | 39 |
| 1.3.1. Développement des infrastructures TIC..... | 39 |
| 1.3.2. Adoption des TIC par la population | 40 |
| 1.3.3. Rôle des pouvoirs publics | 40 |
| 2. Contraintes et défis spécifiques rencontrés dans le contexte algérien..... | 40 |
| 2.1. Faible bancarisation de la population et accès limité aux services financiers | 40 |
| 2.2. Interopérabilité des systèmes de paiement et sécurité des transactions électroniques | 41 |
| 2.3. Législation et réglementations | 42 |
| 2.3.1. Cadre législatif et réglementaire..... | 43 |
| 2.3.2. Réglementation des transactions électroniques..... | 43 |
| 2.3.3. Réglementation des moyens de paiement | 43 |
| 2.3.4. Réglementation des banques numériques | 43 |
| Section 3 : L'apparition et développement de la monétique en Algérie..... | 44 |
| 1. Les premières initiatives et projets pilotes dans le domaine de la monétique..... | 44 |
| 1.1. Introduction des premiers services de paiement électronique | 44 |
| 1.1.1. Lancement officiel du paiement électronique (e-paiement)..... | 45 |
| 1.1.2. Services initiaux | 45 |
| 1.1.3. Limites initiales | 45 |
| 1.1.4. Évolution future..... | 45 |
| 1.2. Les programmes pilotes et les expérimentations | 46 |
| 1.3. Le rôle des acteurs clés du secteur financier..... | 46 |
| 2. L'adoption de la carte interbancaire et son rôle dans la promotion des paiements électroniques en Algérie | 47 |
| 2.1. Introduction de la carte interbancaire..... | 47 |
| 2.1.1. Lancement de la carte interbancaire | 47 |
| 2.1.2. Caractéristiques de la CIB | 47 |
| 2.1.3. Rôle de la CIB dans la promotion des paiements électroniques | 48 |
| 2.1.4. Défis et limites de la CIB | 48 |
| 2.1.5. Évolution future..... | 48 |
| 2.2. Expansion des réseaux de paiement électronique | 48 |
| 2.2.1. Expansion des réseaux de paiement électronique | 49 |
| 2.2.2. Nouveaux acteurs et technologies | 49 |
| 2.2.3. État des lieux et perspectives | 50 |
| 2.3. Promotion des paiements électroniques | 50 |
| 3. L'évolution de la législation et des réglementations | 50 |
| 3.1. Cadres réglementaires et juridiques | 51 |
| 3.1.1. Loi sur le commerce électronique | 51 |

| | |
|--|----|
| 3.1.2. Autorités de régulation | 51 |
| 3.1.3. Autres lois applicables | 51 |
| 3.1.4. Réglementation des moyens de paiement électronique..... | 52 |
| 3.1.5. État des lieux et perspectives | 52 |
| 3.2. Les réformes récentes et les perspectives d'avenir..... | 52 |
| 3.2.1. Réformes récentes | 53 |
| 3.2.2. Perspectives d'avenir | 53 |
| 3.2.3. État des lieux et perspectives | 53 |
| 3.3. Impact sur le développement des paiements électroniques | 54 |
| Conclusion..... | 54 |
| Chapitre 3 : Les moyens de paiement électroniques au sein de la BNA..... | 55 |
| Introduction | 55 |
| Section 1 : Présentation de la Banque Nationale d'Algérie | 55 |
| 1. Histoire de la BNA | 55 |
| 2. Les spécificités de la BNA | 57 |
| 3. Les missions de la BNA | 58 |
| 4. Les objectifs de la BNA..... | 59 |
| 5. Structure et organisation de la BNA..... | 60 |
| Section 2 : Gestion des moyens de paiement électronique à la BNA | 62 |
| 1. Les cartes interbancaires CIB proposées par la BNA..... | 62 |
| 1.1. Typologie des cartes émises par la BNA | 62 |
| 1.1.1. Cartes pour particuliers | 62 |
| 1.1.2. Cartes épargne | 64 |
| 1.1.3. Carte Elite..... | 67 |
| 1.1.3.1 Types de cartes Elite disponibles..... | 68 |
| 1.1.4. Cartes affaire | 70 |
| 1.1.5. Cartes islamiques..... | 72 |
| 1.1.6. La carte prépayée | 72 |
| 1.2. Conditions et critères d'octroi de la carte CIB prépayée de la BNA..... | 73 |
| 1.3. La gestion de la carte CIB..... | 74 |
| 1.3.1. Conservation et sécurité des cartes..... | 74 |
| 1.3.2. Remise des cartes aux clients | 75 |
| 1.3.3. Périodicité et validité..... | 75 |
| 1.3.4. Renouvellement de la carte | 75 |
| 1.3.4.1. Gestion des cartes défectueuses..... | 75 |
| 1.3.4.2. Blocage temporaire de la carte | 76 |
| 1.3.5. Annulation de la carte | 76 |
| 1.3.5.1. Fin de contrat | 76 |
| 1.3.5.2. Non-respect des obligations contractuelles | 77 |
| 1.3.5.3. Oblitération de la carte | 77 |
| 1.4. Modalités d'utilisation des cartes à la BNA | 77 |
| 1.4.1. Détermination des plafonds autorisés | 77 |
| 1.4.2. Traitement des demandes de cartes au niveau de l'agence..... | 78 |
| 1.4.3. Traitement au niveau de la direction de la monétique..... | 78 |

| | |
|---|----|
| 1.4.4. Traitement au niveau de la SATIM..... | 78 |
| 1.4.5. Application logicielle DELTA pour la création des cartes CIB..... | 79 |
| 1.5. Le cycle de vie de la carte bancaire | 79 |
| 1.6. Les services numériques de la BNA | 80 |
| 1.6.1. Banque à distance - E-Banking | 80 |
| 1.6.2. Service de paiement en ligne - E-pay par CIB | 80 |
| Section 3 : Étude du produit WIMPAY de la banque BNA..... | 80 |
| 1. Définition de l'application « WIMPAY»..... | 81 |
| 2. Fonctionnalités de l'application | 81 |
| 2.1 Pour les clients entreprises..... | 82 |
| 2.2 Pour les particuliers, professionnels et commerçants | 82 |
| 3. Conditions d'accès au service « WIMPAY-BNA »..... | 83 |
| 4. Conditions d'utilisation du service « WIMPAY-BNA» | 83 |
| 4.1 Modalités d'utilisation du service « WIMPAY-BNA » | 84 |
| 4.1.1 Inscription au service « WIMPAY-BNA » | 84 |
| 4.1.2 Réception et traitement des ordres de virements et de paiements..... | 84 |
| 4.2 Traitement du service « WIMPAY-BNA» | 85 |
| 4.2.1 Réception des ordres de virements et des opérations de paiement | 85 |
| 4.2.2 Conversion des fichiers de virements et des opérations de paiement | 85 |
| 4.2.3 Intégration des fichiers de virements et des opérations de paiement | 85 |
| 4.2.4 Gestion des blocages | 85 |
| 4.2.5 Gestion des réclamations..... | 85 |
| Conclusion..... | 86 |
| Conclusion générale | 87 |
| Bibliographie | |
| Annexes | |
| Table des matières | |
| Résumé | |

Résumé

Ce mémoire explore les moyens de paiement électroniques en Algérie, en se concentrant sur la Banque Nationale d'Algérie (BNA). Il retrace l'évolution historique des moyens de paiement, de leurs formes primitives jusqu'à l'ère numérique, en mettant en lumière le développement de la monétique et de la monnaie électronique. L'étude examine le rôle des acteurs de la monétique en Algérie, les conditions favorisant l'adoption de ces moyens et les défis spécifiques rencontrés. En particulier, elle analyse les solutions de paiement électronique mises en place par la BNA, notamment le produit WIMPAY, en évaluant ses fonctionnalités, ses conditions d'accès et son impact sur la gestion des paiements. Le mémoire souligne les avancées réalisées par la BNA dans le domaine des paiements électroniques et identifie les défis à relever pour optimiser ces solutions dans le contexte algérien.

Mots clés : Moyens de paiement électroniques, Monétique, Banque Nationale d'Algérie, WIMPAY, Monnaie électronique, Algérie, Carte interbancaire, Evolution des paiements, Innovation bancaire.

Abstract

This thesis explores electronic payment methods in Algeria, focusing on the Banque Nationale d'Algérie (BNA). It traces the historical evolution of payment methods from their primitive forms to the digital age, highlighting the development of monetary technology and electronic money. The study examines the role of key players in Algeria's monetary sector, the conditions facilitating the adoption of these methods, and the specific challenges encountered. It particularly analyzes the electronic payment solutions implemented by BNA, including the WIMPAY product, evaluating its features, access conditions, and impact on payment management. The thesis highlights the advancements made by BNA in electronic payments and identifies the challenges to be addressed to optimize these solutions within the Algerian context.

Keywords: Electronic payment methods, Monetary technology, Banque Nationale d'Algérie, WIMPAY, Electronic money, Algeria, Interbank card, Payment evolution, Banking innovation.